

103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
+33 (0)1 45 44 63 26
+33 (0)6 84 18 65 21
sos.paris@orange.fr
SOSParis.org
Suivez-nous :
Facebook
Twitter
Instagram
YouTube

SOS PARIS

Bulletin n° 102
Juillet 2018

Envoi à titre gratuit
aux non abonnés
2 euros

ISSN 0997 - 3028

Directeur de la publication :
Thierry Marcus

Rédacteurs :
Christine Nedelec, Jan Wyers
Maquette : P. Khayat

ASSOCIATION DE DÉFENSE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DU CADRE DE VIE – DEPUIS 1973

URBANISME : PERSEVERARE DIABOLICUM



Les tours de Bercy et celle Charenton

Début juillet, les associations parisiennes, franciliennes, nationales et internationales cosignaient avec France Nature Environnement - Paris, un communiqué d'alerte et appelaient solennellement l'attention des élus et habitants de Paris et du Grand Paris. Malgré cette alerte, la ZAC Bercy-Charenton a été votée de justesse à 5 voix près. La bataille ne fait que commencer. Les Parisiens sauront se souvenir de ceux qui, soumis à une idéologie constructiviste forcenée, choisissent le mépris de l'environnement et des habitants.

La maire de Paris se prétend verte et vertueuse auprès des «40 Cities» : les actes ne peuvent plus contredire les discours. Paris peut désormais uniquement accepter des projets urbains résilients et qui cessent de mettre en péril la santé de ses habitants. L'actuelle mise en œuvre d'un urbanisme de densification excessive, voire de surdensification de Paris rappelle les mauvais souvenirs des années 70, et est contraire aux orientations votées dans le Plan d'aménagement et de développement durable de Paris adopté en 2006. Avant d'engager davantage et pour des dizaines d'années Paris et les Parisiens dans un protocole foncier conclu en 2016 avec SNCF Réseaux Ferrés sur les secteurs Bercy Charenton et Paris Nord Est, les associations appellent le Conseil de Paris à faire preuve de sagesse. Le débat lors du vote était particulièrement houleux, – SOS Paris y était – la preuve que le sujet ne fait pas consensus.

Elles estiment nécessaire de tirer le bilan de certaines opérations d'aménagement conduites au cours des deux dernières décennies à Paris ayant promu de nouvelles formes de densité urbaines comme par exemple Clichy-Batignolles. Le dernier équipement public livré en matière d'espaces verts, le parc Martin-Luther-King, résultant de la mutualisation de tous les espaces verts des parcelles avoisinantes, ne peut justement pas remplir la mission de rafraîchissement nocturne promue par le Plan Climat car les effets de la surdensification de son pourtour ont été négligés. En effet la réduction de 6 à 2 mètres du prospect entre les constructions mitoyennes et les limites du parc (modification du PLU de 2012 portée par M^{me} Hidalgo) a conduit à la fermeture nocturne du parc en raison des plaintes de riverains face au bruit des usagers.

Les actuels débats sur l'abandon de l'ouverture du parc des Batignolles le soir et la question d'une bretelle supplémentaires pour accéder au boulevard périphérique Porte Clichy attestent des dangers et incohérences de cet urbanisme de surdensification qui va à l'encontre des objectifs d'une ville résiliente. Les associations constatent ainsi que :

ZAC BERCY-CHARENTON



La future ZAC Bercy Charenton prévoit 280 000 m² de logements et 215 000 m² de bureaux, pour « rééquilibrer » l'est et l'ouest parisiens, avec 6 tours de 50 à 180m de hauteur alors que Paris accumule les m² de bureaux inoccupés. La ville de Charenton a dans le cadre du concours Réinventer la Métropole du Grand Paris, prévu de construire un quartier mitoyen du projet parisien avec une tour haut de gamme posée dans un mouchoir de poche, coincée entre l'A4 et le périphérique et très mal desservie par les transports en commun.

À l'heure du grand Paris, on ne peut plus continuer inlassablement de récupérer les rares terrains encore disponibles du petit Paris, bétonner ce qui reste de faisceaux ferrés qui sont des grands couloirs d'aération de la ville, des corridors de préservation de la biodiversité et qui permettent de dégager encore de grands horizons sur le paysage de la ville.

Rappelons que les tours sont coûteuses et anti environnementales et ne sont pas des solutions pour la ville et ses habitants qui les rejettent. La décision de reprendre leur construction a été refusée au débat public. Ce sont surtout des opportunités de marché pour les investisseurs.

Les formes urbaines proposées aujourd'hui sont celles d'îlots compacts, densément construits, l'abandon du COS parisien permet un bétonnage à outrance, ce qui accentue l'effet îlots de chaleur, d'équipements publics intégrés à l'étroit dans ces îlots et probablement sous dimensionnés compte tenu du nombre d'habitants attendus à terme, d'une insuffisance récurrente d'espaces verts. La végétalisation des toits ne résout pas la question des îlots de chaleur. On est loin des 30% de surface d'espaces verts des opérations d'urbanisme de la fin du 20^e siècle.

La situation de ce nouveau quartier, mal desservi par les transports en commun aura un impact sur des transports toujours plus congestionnés dans un environnement marqué par la présence d'infrastructures ferroviaires et auto routières porteuses de nuisances et de risques.

Au 21^e siècle, il n'est plus possible de proposer pour l'est de Paris un nouveau quartier de tours, réplique newlook des quartiers de tours du 13^e arrondissement. On sera loin des principes d'éco quartier vantés dans la communication de la ville. Nous demandons la publication de l'étude d'impact et un débat public sur ses conclusions.

CHAPELLE-CHARBON



Emprise du « parc Chapelle-Charbon » (photo JC N'Diaye)

L'opération Chapelle Charbon du 18^e arrondissement prévoit également une forte densification du site, 450 logements. Le projet de grand espace vert de 6,5 ha promis aux habitants demeure très incertain au-delà des 3 ha prévus d'ici 2020/2021 en raison du chantier CDG Express et de la libération des terrains occupés par CAP 18. Les espaces verts initialement prévus se réduisent comme peau de chagrin alors que la surface moyenne d'espace vert par habitant n'est que de 0,9 m² dans le 18^e arrondissement contre les 5,8 de la moyenne parisienne, bien loin des 10 m² minimum définis par l'OMS pour préserver la santé des habitants.

L'ABANDON DU COS PERMET UN BÉTONNAGE INTÉGRAL DES PARCELLES



Saint-Vincent-de-Paul aujourd'hui

Les associations, à l'écoute permanente de la réalité de terrain, constatent que ce mouvement est en train de dangereusement s'amplifier, que ce soit par exemple avec le programme très dense du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul qui prévoit 600 logements, des bâtiments R+ 11 et très peu d'espaces libres et végétalisés dans un îlot de 3,5 hectares qui sera enclavé, ou bien pour tout Paris, du fait de l'abandon des COS, le début de constructions dans les espaces verts des cœurs d'îlots ou sur les fonds de parcelles des tissus constitués qui bénéficiaient jusqu'alors d'un bouclier préservant les jardins intérieurs avec le cos de fait.

Les associations dénoncent donc les projets de ZAC Bercy Charenton, Paris Nord Est ou Saint Vincent de Paul. Elles dénoncent la multiplication d'appels à projets opportunistes qui saturent les espaces encore libres du tissu urbain (ex place Mazas au débouché du port de l'Arsenal dans la Seine). La perspective du grand Paris ne doit pas être pour Paris celle d'un Paris toujours plus dense ! Elles estiment que ces questions doivent désormais s'arbitrer à l'échelle métropolitaine, être étudiées dans le futur SCOT métropolitain au regard de critères environnementaux et d'intérêt métropolitain.

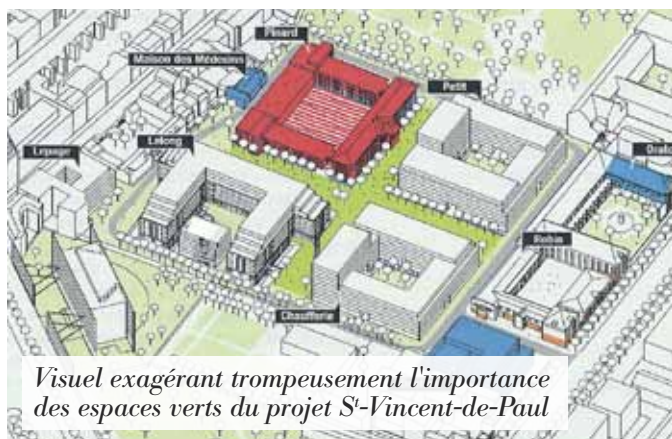
LE MOT DU PRÉSIDENT LA GRANDE MISÈRE DE LA VOIRIE PARISIENNE

Dans le ciel chargé du printemps parisien quelques éclaircies sont heureusement apparues. Le lac Daumesnil, sa faune et sa flore sont enfin pour l'instant préservés ; la place de la Concorde n'est plus défigurée par la Grande Roue ; restauré, le splendide hôtel Lambert réapparaît à la pointe de l'Île Saint-Louis, les fresques magnifiquement restituées du transept de Saint-Germain-des-Prés ont été inaugurées et la façade de Saint Augustin est sortie des échafaudages... D'autres nouvelles nous ont déçus. L'emprise du stade Roland-Garros sur les Serres d'Auteuil est désormais acquise. Plus que jamais les parisiens doivent se mobiliser pour défendre leur rue, leur quartier, leur patrimoine. La biodiversité, la qualité de l'air et la défense d'une « Seine qui n'est pas à vendre » sont à l'ordre du jour et nos associations se regroupent pour s'opposer aux catastrophes programmées.

D'autres combats vont être à mener. Méfions-nous des installations temporaires qui n'ont que l'habitude de trop durer. Opposons-nous à l'idée saugrenue de transférer au Champ-de-Mars, déjà gravement dégradé, les expositions du Grand Palais. Apportons une attention particulière aux dérives prévisibles liées à la préparation des Jeux Olympiques. Combattons les effets nocifs des dispositions de la loi Elan envers le patrimoine que ne va pas compenser l'heureuse initiative du Loto patrimonial proposé par la mission de Stéphane Bern.

Mais si la qualité de l'air parisien mérite qu'on y porte une réelle attention, un combat au sol doit en même temps être mené par les parisiens, contre la dégradation progressive et catastrophique de la voirie parisienne : bitume éclaté, nids de poule, apparition des pavés sous l'asphalte, trottoirs défoncés, rapiécés, ravaudés, revêtements en patchwork. Nos rues ressemblent aux rues d'une ville soviétique des années 80. Il y a 50 ans fleurissait le slogan « sous les pavés, la plage » aujourd'hui on dirait plutôt « sous l'asphalte, les pavés » tellement ceux-ci réapparaissent au fond de chaque nid de poule. Et ceci n'est qu'un des aspects de la détérioration de la voirie parisienne. La saleté des rues parisiennes, signe d'une dégradation funeste du respect par chacun de l'espace public mais aussi d'une diminution des effectifs d'agents de nettoyage, devient maintenant générale. La sauvegarde du cadre de vie parisien est par conséquent aussi une lutte pour la propreté de la ville, pour que cessent de s'amonceler sur les trottoirs les cartons (merci Amazon !), les déchets, les immondices, les poubelles éventrées, les mégots jetés au sol et les déjections animales entourant chaque poteau ou chaque arbre. Il n'y a pas de temps à perdre, la dégradation ne peut que progresser si aucune mesure n'est rapidement prise. Quelle image veut-on donner de Paris à ces millions de touristes qui viennent chaque année visiter notre ville ? Il ne faudrait pas que cette image dégradée de notre capitale nuise à ses beaux atours dans l'esprit de ses visiteurs.

Nos édiles veulent valoriser leur ville, qu'ils commencent par la nettoyer !
Thierry Marcus, président de SOS Paris



Visuel exagérant trompeusement l'importance des espaces verts du projet S-Vincent-de-Paul

Les associations demandent que des alternatives soient sérieusement étudiées pour une politique éco-urbaine à l'écoute des habitants, respectueuse de l'environnement, sanctuarisant les espaces naturels, sportifs et de respiration. Construire toujours plus à Paris menace la santé des habitants et contredit l'intérêt général.

Ne rééditons pas les erreurs de l'urbanisme productiviste des années 70 ! Une telle fuite en avant, va à l'encontre de tous les objectifs votés ces dernières années par le conseil de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pollution, de préservation de la biodiversité, de plus de nature en ville, et de réalisation d'éco quartiers pour une ville plus humaine et plus résiliente. La copie est à revoir !

Ce communiqué est cosigné par : FNE PARIS, FNE IDF, SOS Paris, Les Amis de la Terre, ASA PNE, Respiration Paris 15, ADA 13, Paris Historique, SPPEF, Patrimoine Environnement, CPAV, COBB, XVIIe demain, Cavé Goutte d'Or, Amis du Champ-de-Mars, , Netter-Debergue, Sauvons notre stade, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre, ARRBELV, Il faut sauver le stade Léo Lagrange, Union Renaissance de la Bièvre, Les Frigos APLD91, Défense square Clos Feuquière, Amis de Bercy Charenton, Passy Seine, Défense du site de Notre Dame et ses abords, ACAP, CNL-ALS –Bercy, Association de Défense des Riverains du Quartier de Bercy, Rue de L'Avenir Paris, Jardin des Jeunes Pouces, APPEL, Vivre à Paris-Picpus XIIe, L'Association pour le Quartier Saint Vincent de Paul, ARBRES.

STOP AUX TOURS À PARIS !



Pour contrer le vote des tours de Bercy-Charenton et promouvoir des projets alternatifs, de nombreuses actions sont possibles : la mobilisation citoyenne, l'obtention d'un référendum contre les tours grâce à la pétition « Stop aux tours à Paris » (diffusez et faites signer), les recours juridiques, les réseaux sociaux et outils de communication et enfin l'utilisation aux prochaines municipales de ces sujets qui dessineront un avenir souhaitable ou cauchemardesque pour tous les Parisiens. *CN*



Jan Wyers, Thierry Marcus, Christine Nedelec et Monique Amy

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOS PARIS (5 avril 2018)

Comme lors de la création de SOS Paris en 1973, de graves menaces continuent de peser sur l'avenir de Paris. Nos actions s'inscrivent dans un souci d'alerte et de vigilance sous forme de mobilisation de l'opinion et d'influence. À cet égard, remercions tous les adhérents, amis, membres du bureau qui consacrent temps et énergie à cette cause. La présence, lors de cette AG, de représentants d'associations amies poursuivant les mêmes objectifs est un réel soutien.

Cette assemblée générale annuelle de SOS Paris s'est tenue cette fois-ci dans la Maison des Associations du 8^e arrondissement dont le directeur, Monsieur Mathieu Dupeyron, nous a offert l'hospitalité. Nous adressons nos remerciements à Madame Jeanne d'Hauterrie, maire du 8^e arrondissement pour son appui et à Monsieur Vincent Baladi, Adjoint au maire du 8^e arrondissement pour sa présence. Le président remercie Olivier de Monicault pour ses 15 années à la présidence.



COMPTE-RENDU

Pendant toute la durée de notre Assemblée, Jan Wyers nous fait profiter et découvrir sa magnifique collection de photos de Paris qui défilent sur le grand écran.

Le président salue les représentants des associations amies venus assister à notre assemblée et les conférencières de Direction du Patrimoine de la Ville de Paris venues présenter leur passionnante activité : Véronique Milande (Responsable du COARC Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles) et Laurence Fouqueray.

Parmi ces associations, France Nature Environnement - Paris, fédération d'associations environnementales parisiennes dont est membre SOS Paris, organise le 29 septembre 2018 une journée d'étude et de visite à Montmartre, en liaison avec l'association ARBRES.

À ce sujet, Christine Nedelec, secrétaire générale de SOS Paris, rappelle que nous sommes proches des « Amis de la terre », association regroupant un public jeune que l'on pourrait sans doute intéresser à notre cause.

Une pétition a été lancée par le collectif anti-tours à signer sur le site stopauxtoursparis.fr. Pour atteindre son objectif, il est nécessaire qu'elle obtienne 5000 signatures. La construction des tours a repris plus que jamais : tours de 160 et 180 m de haut de Jean Nouvel, déferlement de 6 tours sur la ZAC Bercy-Charenton....

La Loi ELAN (Loi logement 2018) est présentée dans ses grandes lignes. Elle fait l'objet d'un article dans ce bulletin. Ancien président de SOS Paris, Henri Fabre-Luce revient sur le dossier de la Concorde. Le classement de l'ensemble de la place date de 1937. Comment se fait-il que l'on ait pu laisser y monter la grande roue, et ce dès sa première installation ? On a ainsi cassé l'harmonie de la place. Là encore on ne peut que déplorer à quel point le provisoire se transforme en définitif. Pour clore notre assemblée, Jan Wyers nous présente les deux conférencières, Laurence Fouqueray (architecte voyer générale de la Ville de Paris et chef du Département des Edifices



Jan présente Laurence Fouqueray et Véronique Milande

Cultuels et Historiques) et Véronique Milande, responsable du COARC (Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles) qui vont nous faire connaître le travail qu'elles effectuent sur le patrimoine culturel et historique. *Jocelyne Tépénier*

RAPPORT MORAL (extraits)

La loi ELAN est en discussion. Elle doit soutenir l'activité de construction de logements mais elle comporte des aspects préoccupants. En particulier, la réduction à un rôle consultatif de l'avis des ABF lorsque les projets porteront sur la rénovation de zones insalubres ou la mise en place de relais de téléphonie mobile dans des sites classés ou protégés. Figurent également dans ce projet de loi des dispositions visant à limiter la possibilité de recours des associations et renforçant les sanctions qu'elles pourraient avoir à supporter.

Néanmoins, nos actions sont efficaces. La preuve en est l'abandon de ce projet absurde de piscine dans le parc de Vincennes. La mobilisation à laquelle nous avons participé et qui a donné lieu à un article important de notre dernier bulletin a porté ses fruits.

Mais des projets destructeurs de grande ampleur se profilent à l'horizon : les Jeux Olympiques auxquels il serait vain de nous opposer puisqu'ils ont été décidés avec une belle unanimité politique sans que la population n'ait eu son mot à dire, risquent d'entraîner des dommages irréversibles sans parler... des dérives de leur coût ; le projet de construire 3 passerelles sur la Seine sur lesquelles seraient bâties des établissements de loisirs, défigurant irrémédiablement la perspective du fleuve à travers Paris ; les projets de construction de tours dans certains quartiers parisiens contre lesquels nous avons participé au collectif Anti-Tours.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un sujet qui sera traité tout à l'heure par nos conférencières, évoquons les églises parisiennes, dossier suivi avec précision et ténacité par Régis de Savignac. Lors d'une visite à Mr Pierre-Henry Colombier et à Mesdames Fouqueray et Milande, il y a 2 mois, nous avons montré notre satisfaction à propos de la fin des travaux dans certains lieux de culte comme Saint-Médard (5^e) Saint-Augustin (8^e) Saint-Germain-de-Charonne (20^e)...

Enfin, comme les années précédentes, c'est une ardente obligation pour chacun de nous, pour chacun de vous, de travailler à étoffer le nombre de nos adhérents et à de chercher à mobiliser de jeunes actifs comme adhérents à nos côtés. Surtout, veillons à rendre SOS Paris attirante pour toutes les tranches d'âge. *Thierry Marcus*

RAPPORT FINANCIER (extraits)

L'exercice 2017 se solde par une perte de 6367 euros, en raison des dépenses supplémentaires du bulletin n° 100 et de frais juridiques supérieurs au budget.

L'équilibre de nos comptes repose donc plus que jamais sur nos adhérents et en second lieu sur les subventions obtenues.

Il est donc plus que jamais nécessaire :

- de recruter de nouveaux adhérents
- de veiller à financer nos actions en justice par des appels de fonds spécifiques
- d'améliorer notre gestion administrative *Monique Amy*

LE POINT SUR NOS ACTIONS EN JUSTICE

TOUR TRIANGLE : DES RECOURS À TIROIRS

Après le recours, porté par le Collectif contre la Tour Triangle, dont SOS Paris, contre la révision du PLU perdu en appel, d'autres recours sont encore à l'instruction, dont un recours déposé le 4 octobre 2017 par nos trois associations (SOS Paris, FNE-IDF, ADHAPE) devant le tribunal administratif pour demander l'annulation du permis de construire du 28 avril 2017, au motif de non-respect de la procédure de commande publique.

Par ailleurs, Le 5 février 2018, ces trois associations et 10 élus écologistes du Conseil de Paris ont saisi le Tribunal Administratif de Paris d'une demande de résiliation judiciaire de la promesse de bail à construction.

Enfin, début mars 2018, SOS Paris et ADHAPE ont saisi le procureur de la République d'une plainte contre la Ville de Paris pour « délit de favoritisme » qui vient d'être rejetée.

JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL

La Cour Administrative d'Appel a rejeté le 24 mai 2018 le recours des associations SPPEF, VMF, FNE IDF et SOS Paris. Le jugement du 3 février 2017 validait le PC, contrairement aux propositions du rapporteur public qui recommandait pourtant de l'annuler, le déclassement préalable du jardin n'ayant pas été légalement réalisé. Les travaux du stade sont donc bien avancés et, d'après le jugement rendu, « compatibles » avec l'intérêt d'art et d'histoire ayant justifié l'inscription du jardin ! Il semble que nous n'ayons pas la même conception de l'art ni de l'histoire... Tandis que les péripéties de l'enquête judiciaire concernant la FFT ont abouti à une mise sous tutelle de la fédération par le TGI, il y a une justice tout de même !

Rappelons aussi le jugement du TGI du 10 novembre 2016 : les héritiers Formigé qui défendaient leur droit moral avaient été très sévèrement condamnés par le Tribunal à 40 000 € de frais, n'ayant pas su suffisamment démontrer l'originalité créative de leur aïeul Jean Camille Formigé. L'harmonie évidente de ce jardin mondialement reconnu pour sa beauté n'a pas suffi aux yeux de l'administration ! Le fameux système de protection du patrimoine à la française n'est plus.

GRANDE ROUE

SOS Paris a décidé de faire appel du jugement du TA du 22 février 2018 contre le recours en annulation de SOS Paris de la décision du 1^{er} juillet 2016. En effet, ce jugement, de façon tout à fait surprenante, écartait l'atteinte aux perspectives paysagères de cette place par la Grande roue, comme si la protection de la Place de la Concorde ne concernait qu'édicules monumentaux et fontaines et non l'ordonnancement lui-même dans toutes ses perspectives : un rétrécissement particulièrement inquiétant de la notion de site classé !

RECOURS RÉSERVOIR DE CHARONNE

Notre recours gracieux vient d'être rejeté. C'est France Nature Environnement Paris qui poursuivra en contentieux le projet d'agriculture hors-sol « Pariculteurs » sur le site du réservoir

d'eau non potable de Charonne, artificialisant une partie de cet espace de respiration et de fraîcheur pour en faire un îlot de chaleur avec ses tunnels bâchés de plastique.

ÉCOLE SAINT-BERNARD

Recours contre l'extension de l'École Saint Bernard défigurant la perspective sur l'Église Saint Bernard : SOS Paris intervient en soutien volontaire dans la procédure en appel qui oppose Cavé Goutte d'Or à la Ville. Le jugement vient d'être rendu et rejette la requête.

ESPCI

Le projet de rénovation catastrophique de la fameuse école du 5^e arrondissement est sous le coup de 13 recours, dont celui de SOS Paris et ARRBELV. Les incohérences du dossier et les destructions environnementales à la clé ont mobilisé les énergies.

RUE TESSON

SOS Paris est cosignataire avec les riverains d'un recours contre la suppression d'une dent creuse et sa respiration dans le 11^e arrondissement.

Christine Nedelec

HOMMAGE DE MARTHE À OLIVIER

Marthe de Rohan-Chabot, fondatrice de SOS Paris, a rendu hommage à Olivier de Monicault pour ses douze années de présidence de l'association.



« Pour les nouveaux venus qui ne me connaissent pas, je précise que je représente ici aujourd'hui le petit groupe qui, en 1973, a pris l'initiative de créer SOS Paris. En tant que fondatrice et mémoire de l'association et au nom de nos adhérents, je voudrais remercier aujourd'hui au nom de tous,

Olivier de Monicault qui a été notre Président de 2004 à 2018. Il a souhaité cette année se voir déchargé de sa lourde tâche à la tête de l'association. C'est à son amour désintéressé de Paris, à l'ardeur qu'il a mis à le défendre que nous devons la continuité et la notoriété de SOS Paris.

Cher Olivier,

Lorsque nous t'avons proposé la Présidence de SOS Paris, tu venais de terminer une brillante carrière professionnelle et tu étais déjà sollicité par différents organismes désireux de te confier d'importantes responsabilités. Tu avais, avec tes six enfants, une vie familiale déjà passablement remplie et aussi une belle demeure Renaissance, un petit joyau du patrimoine architectural normand à entretenir et à mettre en valeur. Nous étions donc conscients du précieux cadeau de temps et d'énergie qui t'était demandé pour mener à bien la poursuite des objectifs de SOS Paris, tâche rendue d'autant plus difficile que tu arrivais à un moment où différentes orientations étaient à l'étude, une redéfinition des missions de l'association étant devenue nécessaire.

Dans les années 90, l'urgence prioritaire de l'association avait été la protection des sites sensibles du cœur de Paris sans cesse menacés par de puissants lobbys capables de détourner à leur profit les fragiles mesures de protection censées s'opposer à leur avidité. Sous l'impulsion de Philippe Denis et de Louis Goupy, l'objectif de SOS Paris avait été d'obtenir un renforcement et une réelle application des mesures de protection : élargissement du patrimoine historique classé, extension des sites protégés, limitation du nombre des ZAC et priorité donnée aux opérations de réhabilitation, recensement et sauvegarde des espaces verts menacés, abandon

de parcs de stationnement, application effective des périmètres de protection aux abords des Monuments Historiques.

Tu as poursuivi cet effort visant à stabiliser le cœur du Paris historique avec la même vigilance. Tu l'as personnellement assuré au sein de la Commission des sites et de celle du Vieux Paris où tu nous représentes. Sous ton impulsion, le bulletin a été considérablement étoffé et modernisé. Tu as fait appel au talent de notre Vice-Président, Jan Wyers, photographe enthousiaste et infatigable de Paris auquel tu as laissé « carte blanche » pour en assurer une illustration vivante et inventive.

Cependant, en 2004, année où tu as pris la présidence de SOS Paris, l'association se trouvait confrontée à de nouveaux défis. Des projets voyaient le jour qui concernaient cette fois le Paris de demain et rappelaient par leur ampleur les aberrations de l'ère pompidolienne.

Aux portes de Paris, des quartiers entiers témoins des ensembles architecturaux homogènes des quartiers périphériques étaient condamnés à disparaître, sacrifiés à l'ivresse constructiviste des bâtisseurs. L'urgence prioritaire de SOS Paris était maintenant de s'opposer à la tentation d'un retour au gigantisme, aux tours, à la confiscation des espaces verts et des lieux de respiration au profit de grands équipements de prestige.

Tu as eu le grand mérite de repenser la stratégie de l'association. Les moyens à mettre en œuvre reposaient cette fois sur l'information et la mobilisation des Parisiens. Sous ton impulsion, notre Secrétaire Générale, Christine Nedelec, s'est vue confier la mission de resserrer nos liens avec le réseau très actif des associations parisiennes, le but visé étant d'obtenir une coopération de tous les organismes qui, depuis des années, réclament la mise en place d'une véritable concertation en matière d'urbanisme. Des manifestations ont été organisées sur les sites menacés – celui de la Tour Triangle notamment – dont les médias français, mais aussi la presse étrangère, se sont fait l'écho. Des recours contre les permis de construire accordés à des équipements contestés ont été menés conjointement par SOS Paris et les associations riveraines. Merci, cher Olivier, de la tâche accomplie. Au cours des quatorze années de ta présidence, tu as su assurer avec discernement la double mission de l'association : protéger le Paris des siècles passés, peser sur les décisions dont dépendra le Paris de demain. Tu laisses à ton successeur, Thierry Marcus, une feuille de route que vous avez élaborée ensemble et qui est remarquablement détaillée dans votre éditorial commun du dernier bulletin. Tu lui laisses aussi une équipe soudée, prête à affronter les futurs combats ».

Marthe de Rohan Chabot

1^{er} arr.

DERNIER TOUR DE ROUE ?



L'occupation éternellement prolongée de la Concorde par la Grande Roue de Marcel Campion a pris fin. Mais les candidatures à son remplacement sont nombreuses et les idées de sites stratégiques ne vont pas manquer... Un mal pour un bien ?

JARDIN DES HALLES BÉTON !

Un sacré ratage ! Ce jardin, renommé (parce qu'on aime compliquer les choses) jardin Nelson-Mandela, a été conçu par des imbéciles présomptueux qui privilégient les rendus 3D sur écran à la réalité physique et au confort des usagers. Il multiplie les erreurs grossières et réussit à faire moins bien que l'ancien jardin sur bien des points. Plusieurs centaines d'arbres en pleine maturité massacrés pour rien, un « jardin » constitué d'une grande dalle en béton où sont couchés quelques morceaux de pelouses criblés d'une bonne centaine de grilles d'aération, de plaques d'égouts et de mobilier en



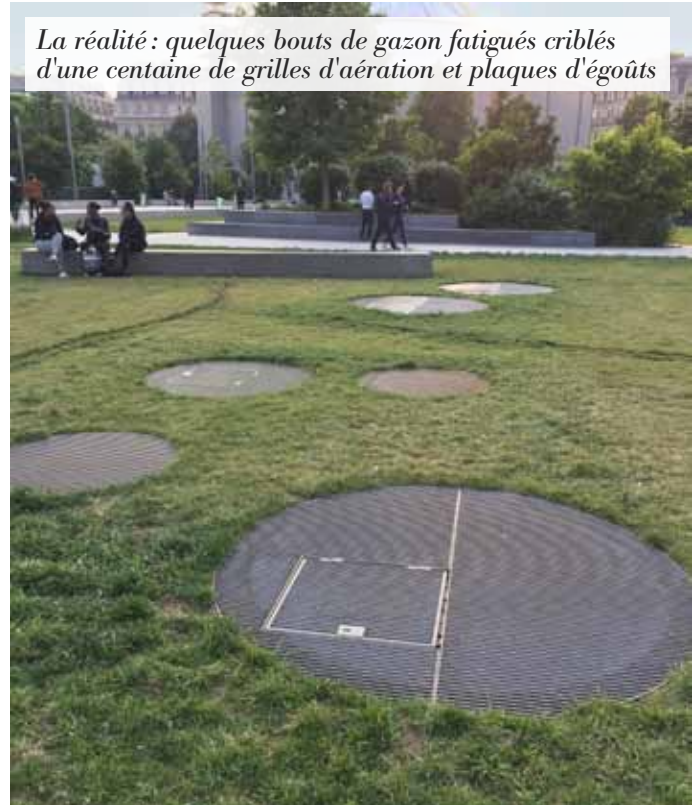
L'ancien jardin des Halles



Le nouveau jardin Nelson-Mandela



La promesse : une prairie constellée de fleurs



La réalité : quelques bouts de gazon fatigués criblés d'une centaine de grilles d'aération et plaques d'égouts

béton. Ces grilles métalliques d'un à deux mètres de diamètre sont réparties absolument partout et plusieurs dizaines sont en plein milieu du gazon. Les « pelouses » seront au repos du mois d'octobre au mois d'avril, malgré les dénégations des responsables et formeront un mélange de terre, de boue et d'herbe agonisante dès la mi-juillet. La municipalité ose présenter ce jardin comme le « poumon vert » du quartier, ce qui ne l'a pas empêchée de l'amputer grassement, ni d'en supprimer presque entièrement l'élément eau, pourtant si utile en été. Avec ce nouveau jardin, les habitants du quartier auront donc droit à moins de verdure et moins d'eau qu'avant, et pour remplacer les 300 arbres et leur feuillage, des arbres-poireaux. Quant à la verdoyante prairie constellée de fleurs que promettait le visuel promotionnel, la misérable réalité à l'arrivée ne cesse de nous renvoyer au leurre des dessins d'architectes, outrageusement mensongers. Tout cela pour un coût exorbitant, bien sûr !

P. Khayat

Lire aussi l'édifiant article de l'Association Accomplir sur leur site web, et visionner sur la chaîne YouTube de SOS Paris le débat contradictoire entre Élisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Jean-François Legaret (maire du 1^{er} arrondissement) et Jacques Baudrier (Ville de Paris) dans l'émission "Dimanche en politique" de France 3.

2^e arr.

RUE DE LA VRILLIÈRE ET RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS

Un très curieux témoin isolé de l'architecture du XVIII^e siècle subsiste au coin de la rue de la Vrillière et rue Croix-des-Petits-Champs, dans ce quartier massacré par la Banque de France.

Ce bâtiment classé, remarquable par sa « trompe » (unique à Paris), surplombant le carrefour des deux rues dont les inscriptions anciennes subsistent et ses balcons ouvragés (cachés par des filets de protection), s'étend jusqu'à la place des Victoires. Il se dégrade depuis des années, impossible de savoir s'il appartient à un syndicat (CGT, FO, CFDT) de la Banque de France ou à la Banque elle-même. Dans ce dernier cas, comment admettre qu'elle puisse le laisser dans l'état de quasi-ruine que chaque passant peut constater ?

Cerise sur le gâteau, la Banque de France a fait démolir un affreux immeuble qu'elle avait fait construire dans les années 1960 en face de celui qui nous préoccupe, pour le remplacer par un nouveau bâtiment aussi moche que le précédent, véritable verrue sur le côté pair de la rue Croix-des-Petits-Champs qu'elle avait respecté lors des démolitions au siècle dernier du côté impair.



Angle des rues de la Vrillière et Croix-des-Petits-Champs

4^e arr.

ARBRICIDE

Trois peupliers de l'île Saint-Louis ont été abattus : pour une fois, un affichage prévenait les habitants quelques jours avant. Impossible dans ces délais de pratiquer une contre-expertise. De petits sujets seront, dit-on, replantés. Mais quid de l'harmonie des quais et de son patrimoine arboricole ? Selon la mairie, ils étaient malades !

Quand donc apprendrons-nous, en France, à conjuguer, à l'instar des Anglais, la splendeur et la vieillesse de nos arbres anciens ?

PLACE MAZAS : PARISIENS, ON VOUS VOLE LA SEINE !

La ville de Paris s'apprête à construire deux bâtiments Place Mazas, sur le quai haut de la Seine dans le 12^e arrondissement. Sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer la Seine » le projet retenu propose un immeuble d'habitation, chandelle de 7 étages plantée au milieu du trottoir, et une construction plus basse, de 3 étages avec cafés, restaurants et locaux associatifs, accolée à la station de métro Quai de la Râpée.

Même si l'on ne comprend pas en quoi ce programme contribue à réinventer le fleuve, ce projet est incontestablement une grande première parisienne : jamais à part le Ministère des



Place Mazas actuellement



Le projet maquillé avec de la verdure et un air de fête

5^e arr.

13 RECOURS CONTRE LA DESTRUCTION-RECONSTRUCTION DE L'ESPCI

Encore un énorme gaspillage de la Ville de Paris

En 1930 Paul Langevin participe au développement de la renommée de l'école, dont il est le directeur, en favorisant le développement de la recherche au sein de l'école. Il lance les travaux de construction de nouveaux bâtiments qui se développeront sur environ 7 000 m².



Aujourd'hui

Entre 2000 et 2013, grâce au prix Nobel de Pierre-Gilles de Gennes et à sa notoriété, l'école peut construire une surélévation des bâtiments « 1930 » sur 2 niveaux et effectuer la rénovation de locaux situés au centre du terrain qu'elle occupe.

En 2018, on s'apprête à détruire 17 000 m² de planchers de bâtiments, notamment tout ce qui a été construit entre 1930 et 2013, pour « répondre », dit-on, « aux besoins des chercheurs et des élèves », qui de leur côté, semblent ne demander que des rénovations intérieures de leurs locaux ! L'établissement dispose actuellement de 29 000 m² de plancher. Le projet de la ville prévoit une extension à 34 200 m², soit seulement 5 200 m² d'espace gagné. Or en fin de projet, ces 5 200 m² de surface gagnés seront reperdus par l'école qui doit restituer à la Ville de Paris, 1/3 de son espace actuel soit 7 500 m². Une rénovation de l'école est sans nul doute nécessaire, cette école, mondialement connue, a besoin de s'adapter à son époque. Mais est-il indispensable, pour la moderniser, d'en détruire 17 000 m² ? La mairie de Paris a-t-elle les moyens de s'engager dans le financement de cette opération de 176 M€ ?



Le projet

Face à toutes les incohérences constatées dans ce dossier de permis de construire accordé à l'ESPCI, SOS Paris, l'association ARRBELV et 11 riverains ont déposé des recours afin d'obtenir un projet plus modéré portant sur la totalité des bâtiments existants, respectant son patrimoine tout en permettant une continuité dans la modernisation du campus en harmonie avec son passé.

Marie-Christine Chevalier, Présidente de l'ARRBELV

Finances qui est un monument public à l'échelle de Paris, on n'a construit un bâtiment sur le trottoir haut qui longe la Seine dans Paris, et cela sur les des deux rives du fleuve.

Jusqu'en 1960, la place Mazas accueillait un square réalisé à la fin des années 1920, placé symétriquement au square Albert-Tournaire de l'autre côté du pont d'Austerlitz. On l'a démoli en 1952 pour élargir (déjà !) la chaussée. Malgré des demandes d'élus, de riverains et des études menées par les services, un nouveau square ne fut pas réalisé et l'espace fut aménagé en parking installé sous un mail planté de 30 grands marronniers qui sont toujours là. Aujourd'hui les lieux, plutôt insolites et livrés à eux-mêmes faute d'entretien de la Ville, sont occupés par les véhicules du service d'assainissement de Paris, une station Vélib, un centre d'accueil de l'association Aurore, la station de métro et deux charmants pavillons en pierre meulière, celui de l'éclusier et celui des canaux.

Dans le contexte de Paris, ville la plus dense d'Europe, la Seine est une respiration essentielle qu'il ne faut en aucun cas obstruer ou rétrécir. À la jonction du fleuve et du bassin de l'Arsenal, la place Mazas, fait partie de la grande promenade arborée de bord de Seine de la rive droite, qui se prolonge ici le long du bassin jusqu'à la place de la Bastille, prochainement réaménagée. Au-delà du pont d'Austerlitz, la promenade bute sur la voie rapide qui mène à la porte de Bercy, on peut la continuer en traversant la Seine. C'est ce lieu qui a été proposé aux investisseurs, associations et architectes « innovants » (?). Rien ne disait explicitement dans le règlement qu'il s'agit d'environ 5 000 m² de domaine public de voirie, inaliénable sauf à en motiver l'utilité publique. Il était pudiquement précisé que l'on se trouve en « zone urbaine générale ».

On a évité le pire paraît-il ! Les investisseurs ont fait montre de toutes leurs compétences, mais personne à part le jury n'a pu voir toutes les propositions. Celle qui a été retenue, aujourd'hui en phase de négociation et d'instruction technique avancée, se définit comme un projet « d'écologie heureuse, à une échelle domestique retrouvée » (sic).

Obstruer un couloir de ventilation essentiel à la ville, proposer un trottoir du quai haut de la Seine comme terrain à bâtir constituent des précédents aux conséquences extrêmement graves. Nous appelons les conseillers de Paris, parisiens et parisiennes, les défenseurs du patrimoine et de l'environnement, les amoureux de Paris à nous rejoindre et défendre notre cause pour que la raison l'emporte et faire arrêter ce projet. Les berges hautes de la Seine sont un espace public inaliénable. La place Mazas n'est pas un nouveau terrain à bâtir !

Il est encore temps d'arrêter cette erreur urbaine !

Bernard Landau, Président de « La Seine n'est pas à vendre ! »

Pétition : https://www.petitions24.net/la_seine_nest_pas_a_vendre

Cet Appel aux Parisiens sous forme de Communiqué de Presse du 21 juin 2018 a été lancé par l'association La Seine n'est pas à vendre co-signé par des fédérations et associations parisiennes, franciliennes, internationales dont FNE Paris, FNE IDF, SOS Paris, Les Amis de la Terre, ASA PNE, Respiration Paris 15, ADA 13, Paris Historique, SPPEF, Patrimoine Environnement, CPAV, COBB, XVI^e demain, Cavé Goutte d'Or, Amis du Champ-de-Mars, Netter-Debergue, Sauvons notre stade, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre, ARRBELV, Il faut sauver le stade Léo Lagrange, Union Renaissance de la Bièvre, Les Frigos APLD91, Défense square Clos-Feuquièrre, Amis de Bercy-Charenton, Passy Seine, Défense du site de Notre-Dame et ses abords, ACAF, CNL-ALS –Bercy, Jardin des Jeunes Pouces

7 RUE DE NAVARRE : SAUVONS LES ARBRES !



Non à la «bétonisation» de Paris et à la destruction des arbres. Non aux atteintes à la qualité de la vie et à l'écosystème.

«Un plan biodiversité pour Paris», «un plan climat pour Paris», «la mairie de Paris vous offre des arbres», d'excellentes intentions mais une toute autre réalité : des permis de construire destructeurs d'espaces verts et d'arbres plus que centenaires accordés en nombre dans la capitale et en particulier dans le 5^e arrondissement.



Dans le cadre de la rénovation de L'ESPCI (voir bulletin 101 et l'article ci-dessus), la ville de Paris est à l'origine d'un projet qui comporte la démolition de 17 500 m² de bâtiments et la destruction de 50 arbres de plusieurs dizaines d'années. Selon certains documents administratifs, un espace qui comporte 50 arbres (47 arbres et plusieurs arbustes) est considéré comme «peu végétalisé». Pour justifier leur destruction on les décrit comme étant d'espèces «communes» peu diversifiées même si l'on compte une douzaine d'essences différentes. Quant aux arbres

remarquables, s'ils «sont situés dans l'emprise d'un projet... ils ne peuvent donc être conservés»!

Enfin «pour réaliser un jardin avec une véritable unité... l'abattage de l'ensemble des arbres apparaît inévitable»...! Ce même projet va mettre en péril des arbres centenaires situés dans les jardins de maisons mitoyennes et qui sont actuellement des refuges pour la faune.

En février 2016 un permis de construire a été accordé au propriétaire-promoteur de l'immeuble du 7 rue de Navarre pour l'édification dans la cour jardin d'une maison particulière de quatre niveaux (!), sacrifiant ainsi les arbres centenaires de l'îlot Navarre-Lacépède. Ce n'est pas le projet de toit

«végétalisé» qui compensera la disparition presque totale du jardin actuel et la destruction de ses arbres magnifiques. Les riverains regroupés en association viennent de mettre en ligne une pétition sur Change.org intitulée «Sauvons les arbres de l'îlot Navarre» qui approche des 900 signatures.

Pétition : <https://www.change.org/p/sauvons-les-arbres-de-l-%C3%AElot-navarre>

L'urbanisation à outrance et la privatisation de certains espaces verts (une partie du Bois de Boulogne) mettent actuellement en péril l'environnement des Parisiens, de façon plus ou moins visible. On s'aperçoit souvent trop tard des constructions privées ou publiques qui s'opèrent à l'intérieur des immeubles ou de certains îlots, au détriment du bien-être et de la santé des riverains ainsi privés de végétation. Il est essentiel de préserver des oasis de verdure en plein cœur de la ville. La Ville de Paris, en les acceptant, est complice de ces «destructions massives» qui menacent l'équilibre écologique et la qualité environnementale de notre quartier et de notre ville. Les quelques petits arbustes et végétaux qui viendront peut-être remplacer les arbres centenaires ne compenseront pas ce massacre.

Marie-Christine Chevalier, Présidente de l'ARRBELV



LE CHOEUR DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS RESTAURÉ



«Depuis sa fondation en 543, l'église Saint-Germain-des-Prés est l'épicentre du quartier et le monde entier sait que le cœur de Paris bat à Saint-Germain-des-Prés» proclame fièrement la paroisse. Elle continue : «Au carrefour de la spiritualité, des arts et de l'histoire de France, l'église de Saint-Germain-des-Prés offre l'exemple exceptionnel d'un édifice où chacune des époques qu'il a traversées peut se lire dans son histoire monumentale. Des souverains mérovingiens à l'an mille ; des élans gothiques aux temps modernes ; des fresques de Flandrin à notre nouveau millénaire ; ces pierres témoignent des hommes et de leur foi, des siècles passés et de la passion pour l'art»...

Mais depuis de nombreuses années, les magnifiques peintures d'Hippolyte Flandrin et les chapiteaux refaits en 1854 sous Victor Baltard, étaient en très mauvais état et avaient besoin d'une restauration en profondeur. Cette rénovation a été réalisée sous l'égide du COARC, maître d'ouvrage, et l'Architecte en Chef des MH Pierre-Antoine Gatier, maître d'œuvre. Le résultat est une splendeur.

À l'initiative du Fonds de Dotation pour le Rayonnement de l'Église Saint-Germain-des-Prés, lancée par l'ancien curé Benoist de Sinéty, dont le but est la préservation et la rénovation de ce patrimoine millénaire, une vente caritative a mobilisé de nombreux artistes, amis et collectionneurs du monde

entier. Elle a rapporté 1.5 million d'euros qui ont permis de financer cette première tranche de la rénovation, avec une petite contribution de la Mairie. Mais il reste toute la nef à restaurer... Le coût total des travaux restants est évalué à 5,2 millions d'euros, financé surtout par le mécénat : la Mairie contribue modestement 800 000 € et la Région 300 000 €. En tout, 15% du total ! Quand on voit le panneau à l'entrée de l'église qui annonce : « La mairie de Paris restaure et met en valeur... », on sourit : c'est au mieux une grosse exagération ! Mais voyons le bon côté : ce monument emblématique va retrouver toute sa splendeur ; c'est cela qui compte. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2020.

Jan Wyers

7^e arr.

HÔTEL DE L'ARTILLERIE : SCIENCES-PO BÉTONNE COURS ET JARDINS

L'Hôtel de l'Artillerie sera le nouveau berceau de Sciences-Po. Successivement noviciat dominicain, musée d'armes et site militaire, l'hôtel de l'Artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, inaugure avec Sciences-Po une nouvelle page de sa longue et tumultueuse histoire. L'ensemble du site a été acheté au Ministère des Armées en décembre 2016 pour 93 millions d'euros. Les travaux y ajouteront 100 millions. La Ville s'est portée garante de l'emprunt de 160M€ souscrit par Sciences-po afin de financer toute l'opération qui, achat et travaux compris, reviendra à 193 M€. Le reste viendra du mécénat et de fonds propres. Toutes les parties du site avec ses trois cours : Sébastopol (l'ancien cloître), Gribeauval et Treuille de Beaulieu, sont classées monument historique. Malgré cela, durant la réunion, Rachida Dati a parlé d'un grand consensus autour du projet, rendant la concertation « quasi superflue » !



L'hôtel de l'Artillerie actuellement et ses trois cours, dont le jardin du cloître en haut à gauche



Vue du projet : des cours creusées et un patrimoine dénaturé



Vue idéalisée de la nouvelle cour Gribeauval, totalement bétonnée et imperméabilisée



Semblant de nature : pas d'espace vert en pleine terre possible avec les cours anglaises creusées

Quant à Frédéric Mion, directeur de Sciences-Po et Jean-Michel Wilmotte, l'architecte, que nous avons rencontrés, ils ne tarissaient pas d'éloges sur la légèreté du projet et son respect du patrimoine existant. Mais pour SOS Paris, dans la cour Gribeauval, il est prévu de construire un grand cylindre de verre et des salles souterraines qui font un peu penser à ce qui a été fait à l'Institut Catholique rue d'Assas...

On nous parle de respect du patrimoine, l'effort est certain mais l'effet de dénaturation de l'ensemble est patent autant sur le plan du patrimoine que du point de vue environnemental. Les cours et les jardins sont réduits par le truchement des cours anglaises et de leurs vastes ramifications souterraines, à de simples jardinières. Ils sont surtout transformés en îlots de chaleur alors que tous ces espaces de respiration sont vitaux pour la ville. Et, plus grave, le cycle de l'eau est rompu car l'eau ne peut plus s'infiltrer en profondeur, tandis que la végétalisation et les arbres, n'ayant plus accès à l'eau des couches profondes, perd en résilience.

Le bétonnage des cours et jardins parisiens est devenu grâce à la modification du PLU le nouveau credo !

Jan Wyers

CHAMP-DE-MARS : LA DÉSHÉRENCE

À l'heure où Anne Hidalgo voit Paris en ville-monde, le site le plus emblématique de la capitale, le Champ-de-Mars, est un véritable champ de ruines.



Allées défoncées

Écrin de la tour Eiffel, premier site touristique français avec 21 millions de visiteurs, vitrine de Paris et de la France, la gestion inexistante et donc défailante de la Ville de Paris est un véritable drame national.

Pire, la politique événementielle, revendiquée de manière autoritaire par la Maire de Paris, a des conséquences désastreuses pour ce qui devrait être un des plus beaux jardins d'Europe.

Le projet actuel de construction de 14 000 mètres carrés pour accueillir les expositions du Grand Palais, fermé pour cause de travaux en vue des JO, au sein d'un des principaux espaces verts de Paris s'inscrit dans ce contexte.

QUAND LE BATEAU PREND L'EAU

La défailance de la mairie de Paris dans la gestion de ce site hautement stratégique n'est pas nouvelle. Affectation de moyens insuffisants, absence de vision et d'ambition, incompréhension des enjeux expliquent l'état désastreux de ce qui devrait être un site de référence.



Chantier quasi-permanent entre montages, démontages et événements proprement dits

Suivant une étude de l'ONF, moins de 700 arbres sur les 1 800 que compte ce jardin peuvent aujourd'hui être considérés comme sains. Les allées en sable stabilisé n'ont pas été refaites depuis des décennies et se transforment en véritables marécages, à la moindre pluie. Les pelouses totalement détruites à l'issue de la Fan Zone de l'Euro 2016, entièrement refaites en 2017 (pour un investissement de plus de 500 000 € aux frais du contribuable), sont aujourd'hui dans un triste état. La saleté, liée à un ramassage des ordures totalement insuffisant eu égard à la fréquentation du site, entraîne la prolifération des rats.

Le Champ-de-Mars est donc un Champ de ruines et cela pose une question : ce site risque-t-il à terme de perdre son classement par l'UNESCO ?

UNE TOTALE ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DES USAGERS ET DES ATTENTES DES PARISIENS

Le Champ-de-Mars est avec plus de 24 hectares le principal poumon vert de Paris. Les jardins dans un espace urbain sur-densifié sont un enjeu de santé public essentiel. Plus de 400 études le démontrent ! Réduction du stress, amélioration de l'état physique ; pour les chercheurs et les médecins le bonheur est définitivement dans le pré !

Avec deux toilettes (la plupart du temps hors d'usage et dans un état de saleté épouvantable) pour 21 millions de visiteurs tout est dit... Les touristes sont éberlués de découvrir, certains jours, au pied de la tour Eiffel une décharge à ciel ouvert. Les rats éclipsent désormais la tour Eiffel sur les réseaux sociaux. La mairie de Paris a fait de sa lutte anti-voiture un marqueur essentiel de son action, au nom de quoi ? De la lutte contre la pollution ? En toute logique, la Ville de Paris devrait donc sanctuariser ses espaces verts. Elle fait tout le contraire... Sur les dossiers verts par excellence, la fibre écolo s'évanouit comme par magie... Au nom de l'événementiel, impliquant une privatisation de l'espace public pour le compte d'intérêts privés, la Ville fait le choix délibéré d'installer des générateurs diesel, durant des semaines, en plein milieu des rares îlots de verdure de la capitale. Incompréhensible...

Consternant alors que Paris manque d'espaces verts en comparaison des autres capitales européennes. Incohérent alors

que de nombreux espaces événementiels ne demandent qu'à remplir leurs carnets de commande.

Le Champ-de-Mars, avec 21 millions d'usagers, est un des premiers espaces de vivre ensemble en France. La cohabitation des usages est un enjeu qui devrait être défendu par les pouvoirs publics. Pour certains, c'est un espace qui doit permettre de se ressourcer (familles avec enfants, sportifs, flâneurs venant profiter d'un rayon de soleil sur les pelouses ou sur un banc), pour d'autres, c'est un espace ouvert

à l'émerveillement et à la découverte (touristes venant admirer la Tour Eiffel), mais aussi une des plus belles perspectives de Paris, un patrimoine architectural unique, pour d'autres c'est un lieu de convivialité (groupes d'amis venant pique-niquer, ou simplement se retrouver dans un cadre propice à la détente), pour les riverains c'est tout simplement un cadre de vie quotidien (écoliers traversant le jardin pour aller à l'école, promeneurs de chiens, personnes allant faire leurs courses côté 15^e ou 7^e...).



LE CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE VENDU À LA DÉCOUPE ?



Un projet du Ministère de la Culture prévoit qu'en 2022, le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), fondé en 1784, anciennement École Royale de Chant et de Déclamation, situé au 2bis rue du Conservatoire dans le 9^e, doit rejoindre la Comédie Française et le Théâtre de l'Odéon, déjà pré-

sents sur une partie du site des Ateliers Berthier porte de Clichy. Cette grande halle, classée en 1990, a été construite par Charles Garnier en 1895 pour y stocker les décors de l'Opéra. Elle servira aussi comme stockage et salle secondaire à la Comédie Française, au Théâtre de l'Odéon et au CNSAD. Ce sera la « Cité du Théâtre » qui fera écho à la Cité de la Musique, devenue Philharmonie de Paris, dans le 19^e. Le coût de sa reconstruction est estimé à 150 millions d'euros.



Tout cela est positif et nous soutenons cette initiative, mais pour financer cette construction, un projet envisage la vente de tout le bâtiment de la rue du Conservatoire qui contient une superbe salle de 420 places, construite en 1811 par François-Joseph Delannoy, une des plus belles de Paris, classée et donc intouchable et surtout, indissociable du reste de l'immeuble ! Dans cette salle, le public parisien découvrit Beethoven ; Hector Berlioz y créa plusieurs de ses œuvres dont la Symphonie Fantastique et Harold en Italie, Chopin y joua son concerto en mi mineur, etc. Dans ses autres parties, la bâtisse possède des décors prestigieux, de la salle Louis-Jouvet au salon d'apparat, qui ont inspiré les plus grands. Selon les informations que nous avons obtenues auprès du CNSAD, ces salles seraient démontées et réinstallées dans la nouvelle Cité du Théâtre.

L'unique offre WC de ce grand parc



L'événementiel chasse ce public traditionnel qui cohabite paisiblement. L'événementiel privatise le lieu au profit de minorités. Surtout, l'événementiel augmente le taux de charge d'un site déjà à saturation en terme de capacité. Le taux de charge d'un espace public définit sa capacité d'accueil. Ce taux de charge est fonction de la nature du site (un jardin n'a pas la même résistance qu'un plateau en béton) et des infrastructures et moyens qui y sont disponibles (toilettes, sécurisation, propreté).

NON AU GRAND PALAIS SOIT-DISANT ÉPHÉMÈRE : QUATRE ANS, CE N'EST PAS ÉPHÉMÈRE !

Nous sommes farouchement opposés au projet de construction de 14 000 mètres carrés d'un espace événementiel en plein cœur du Champ-de-Mars sur l'espace appelé Plateau Joffre. Nous avons lancé une procédure judiciaire devant le tribunal administratif. Nous invitons les parisiens et parisiennes à nous soutenir dans ce combat. L'association a besoin de vous et de vos cotisations pour financer nos démarches.

Le projet de construction de 14 000 mètres carrés qui doit être voté au Conseil de Paris début juillet est un projet inabouti, servant avant tout des intérêts privés et commerciaux. À l'évidence, il faudra payer pour pouvoir accéder à cet espace, ou être sur la liste des VIP pour pouvoir rentrer lors des défilés Chanel... Il s'agit d'un espace public qui doit rester ouvert à tous !

Aucune étude d'impact n'a été réalisée. La sécurisation de cet espace va-t-il entraîner la paralysie de tout un quartier comme lors de la dernière Fan zone ? Le parking Joffre va-t-il être fermé durant plusieurs années ? La place Joffre va-t-elle être fermée à la circulation ? Autant de questions aujourd'hui sans réponse. Il est inimaginable que nos élus votent à l'aveugle un tel projet. Représentant des parisiens, nous vous demandons de porter notre voix dignement et de dire non.

En attendant la mobilisation continue ! Pas seulement pour dire non, mais pour que demain le Champ-de-Mars devienne l'un des plus beaux jardins du monde.

Jean Sébastien BASCHET

Président de l'Association des Amis du Champ-de-Mars

Le projet de vente inquiète beaucoup l'association « Rue du Conservatoire » qui réunit les élèves, anciens élèves et amis. Elle a écrit cette lettre à la ministre Françoise Nyssen :

« Madame la Ministre,

La Cité du Théâtre doit voir le jour en 2022. Nous nous réjouissons que le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique puisse y trouver, en compagnonnage avec la Comédie Française et le Théâtre de l'Odéon, l'espace et la sécurité que sa vitalité, son ouverture aux grandes Ecoles d'Art Dramatique internationales et son excellence exigent. Dans les locaux actuels, seul le théâtre du Conservatoire (joyau acoustique conçu en 1811 par Joseph Delannoy) est heureusement classé comme Monument Historique, il ne peut être détruit et restera dédié au CNSAD.

Mais en contrepartie, le ministère de la Culture a décidé d'abandonner le reste du bâtiment et de le vendre, se séparant ainsi d'un patrimoine architectural et artistique exceptionnel. Voué depuis plusieurs siècles (1806) à la formation et aux créations des musiciens, compositeurs et acteurs, ce qui fut tout d'abord le Conservatoire de Musique et de Déclamation dispose toujours dans un état quasi intact, de son impressionnant vestibule, de son escalier d'honneur qui permet d'accéder d'un côté au salon d'apparat (ancien bureau du bibliothécaire Hector Berlioz) et de l'autre à l'ancienne bibliothèque renommée Salle Louis Jovet, sa charpente, ses boiseries et ses poutrelles peintes en font un lieu unique et admirable. Mais pas seulement...

Les plus prestigieux compositeurs, musiciens, actrices, acteurs, metteurs en scène y ont travaillé, s'y sont accomplis et pratiqué leurs recherches au service de leur art. C'est dans cet endroit même que fut créée pour Sarah Bernhardt la première chaire de professeure d'art dramatique, que la Symphonie Fantastique fut jouée pour la première fois... Et la liste des actrices et acteurs qui s'y sont révélés et épanouis est trop impressionnante et trop longue pour être ici développée. Mais pas seulement...

La vocation culturelle est inscrite dans les fondations du bâtiment, reconstruit après la Révolution française sur ce qui était primitivement l'institution royale regroupant les écoles d'art et les troupes de musiciens et de comédiens, étonnamment nommé Hôtel des Menus Plaisirs.

C'est pour toutes ces raisons et d'autres encore, que nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir reconsidérer votre décision, de garder sous votre protection ce témoignage inestimable et de lui conserver sa vocation artistique originelle." »

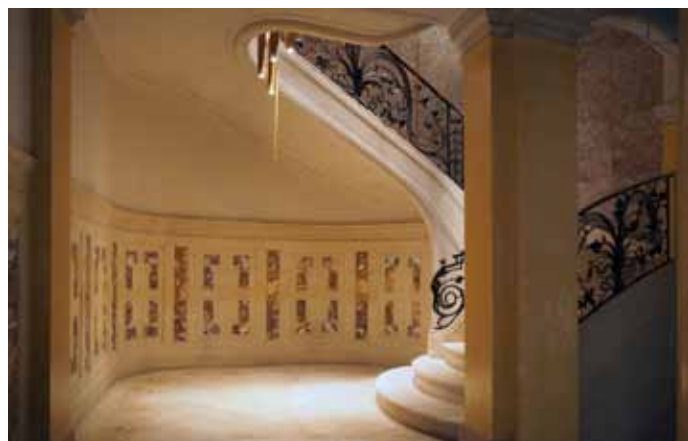
Amen ! Nous soutenons cette association de tout cœur. En dehors de l'attachement sentimental, il est important que ce lieu reste un endroit pour le théâtre. Nous attendons la réponse de la ministre...

Jan Wyers

ANCIENNE ÉCOLE DE THÉÂTRE 21, RUE BLANCHE – ÇA BAIGNE ?



Nous vous parlons depuis 2011 de ce très bel hôtel à l'élégante surface ondulée, construit en 1901 par Charles Girault, également auteur du Petit-Palais, pour l'éditeur de musique suisse Paul de Choudens qui y a longtemps logé sa famille et son entreprise. Il y avait une entrée avec des colonnades, un bel escalier, un jardin d'hiver et une spectaculaire salle d'audience haute de 7 mètres comportant à mi-étage une tribune accessible par un petit escalier. Pendant longtemps l'immeuble a abrité l'ENSATT, école des techniques du théâtre, qui compte nombre de célébrités parmi ses anciens élèves.



Hélas, la destination actuelle de l'immeuble n'a plus rien de patrimonial ni aucun lien avec son histoire. Il est vrai que la façade a été très bien restaurée, qu'une entrée permettant l'accès des PMR (personnes à mobilité réduite) a été aménagée en maintenant l'équilibre de la façade, que les colonnes et l'escalier ont été préservés, mais l'immeuble loge désormais des salles de sport et de fitness, une piscine et un restaurant donnant sur le jardin d'hiver. Le tout est sous l'égide du « Ken club », réseau très haut de gamme, pas vraiment accessible au *vulgum pecus* mais visant les gens aisés : la cotisation sera de 1800€/an. Ça vous fait penser à la piscine Molitor, « boboisée » elle aussi ? Pour les autres habitants du 9^e il y a heureusement la piscine Valeyre rue de Rochechouart et la piscine Georges Drigny rue Bochart de Saron, aux tarifs bien plus démocratiques...

Jan Wyers



10^e arr.

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : MOQUETTE DE VERDURE JETABLE SUR DALLE BÉTON

Début juin 2018, la mairie de Paris a organisé un évènement festif : quatre jours de nature reconstituée et jetable pour un bilan carbone désastreux et un coût faramineux. Cette hypocrite leçon d'écologie a tout du greenwashing.



Le non-sens environnemental de l'évènement «Champ de Fleurs BiodiversiTerre» a été dénoncé par France Nature Environnement – Paris, fédération parisienne d'associations d'urbanisme et d'environnement dont SOS Paris est administrateur. Cet investissement municipal d'1,8M€ aurait pu être utilement investi dans un projet durable. Rappelons l'aménagement «durablement» raté de la place de la République, en contradiction avec les objectifs des plans de résilience de la Ville de Paris, les plans Climat, Pluie, Biodiversité : imperméabilisation totale de l'espace, ruissellement des eaux, dallage bétonné non résistant et inadapté, arbres mourants de soif, maltraités et voués à être indéfiniment remplacés.



Des parterres de fleurs présentées dans leurs barquettes en plastique...

GREENWASHING ET CONTRADICTIONS MUNICIPALES

La ville de Paris se déclare exemplaire en matière d'environnement. Mais exposer une moquette de verdure éphémère pour faire croire que Paris est une grande ferme à la campagne, tout en communiquant sur son écoresponsabilité est d'un cynisme inacceptable, lorsque les sponsors ne sont autres que «Laviande», Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes et «Happy Vallée», partenaire d'Europacity, ferme prétexte au bétonnage de 80 hectares de terres agricoles, qui participent directement au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Pour FNE Paris, cette opération Champ de fleurs est symptomatique d'une planète considérée comme consommable, aux antipodes d'un mode de vie durable.



Fausse autoroute mais vrai bitume sur 80 m pour 4 jours, drôle de leçon d'écologie...

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : UN AMÉNAGEMENT URBAIN ANTI ENVIRONNEMENTAL

La place de la République, certes colonisée par la voiture, était jusqu'en 2013, richement arborée avec 4 espaces végétalisés, un «écosystème» qui s'était maintenu sans encombre depuis plus d'un siècle. Réaménagée en site événementiel, elle est devenue une vaste zone de chantier récurrent où les arbres gênent et sont à terme condamnés. La circulation a bien été limitée mais l'espace intégralement cimenté.



Platane mort, les arbres jeunes ne résistent pas

Le projet initial supprimait tous les arbres. Un tollé populaire a permis de les conserver. 5 ans plus tard, presque tous les platanes d'origine ont dû être remplacés, victimes de l'imperméabilisation du sol. Les minuscules pieds d'arbres ne permettent pas à l'eau d'y pénétrer. Les grands arbres, tagués lors des manifestations sont si bien «nettoyés» au karcher par les services municipaux que leur écorce n'y survit pas, provoquant leur agonie. Le symbolique «Chêne du Souvenir», planté en mémoire des victimes des attentats n'a pas tenu, récemment remplacé par un sujet plus petit dans un bac de protection spécial. À défaut de l'ombre des grands arbres et des historiques fontaines aux Dauphins déplacées aux Champs Elysées, le "miroir d'eau" créé est un dispositif artificiel bien incapable de contrer l'ilot de chaleur que tout ce ciment sombre alimente.

Cette place de la République, transformée en lieu événementiel moderne est devenue un site hostile à la nature, hypothéquant gravement l'avènement d'un futur durable et souhaitable. FNE Paris demande à la ville que les prochains

projets d'aménagement d'espaces publics ou de places (Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Panthéon ou Nation qui a déjà commencé à abattre ses arbres...) conservent les arbres existants, développent des espaces verts en pleine terre et imposent des sols stabilisés et drainants plutôt que l'imperméabilisation systématique actuelle. Elle rappelle le rôle irremplaçable de la nature et des arbres dans les processus de résilience des villes. Les arbres sont nos meilleurs alliés face aux défis environnementaux liés au changement climatique, mais il faut pour cela respecter leurs impératifs biologiques. FNE Paris oppose à un projet éphémère et racoleur de végétalisation factice, une revendication d'aménagements urbains vertueux, développant les conditions d'une ville renaturée et véritablement résiliente.

Christine Nedelec



Avant les grands travaux : les arbres majestueux et touffus, quand il y avait des squares en pleine terre



Les arbres aujourd'hui avec le sol presque entièrement minéralisé et imperméabilisé : souffreteux et remplacés continuellement car ils ne tiennent pas

12^e arr.

LA FONTAINE DE BERCY : GRANDEUR ET DÉCADENCE

Ne pas entretenir le patrimoine entraîne un risque de dégradation puis de disparition et un coût toujours plus important pour la collectivité lors des restaurations ou des mises en fonction... Ainsi en est-il pour la fontaine de Bercy.

Le «Canyoneaustrate», ainsi nommé par son créateur Gérard Singer, est un grand bassin miroir de 40 m de côté dont l'eau s'écoule en cascade dans une sculpture en forme de Canyon. Cette fontaine inaugurée (par Jacques Chirac) en octobre 1988 risque de fêter bien tristement ses 30 ans si rien n'est fait. Méconnue des Parisiens, elle est pourtant la plus grande de Paris et représente pour l'époque plusieurs prouesses technologiques : «Utilisation novatrice de «l'infographie», structure en béton blanc, brut de décoffrage, teinté à la couleur de la pierre de Paris avec un procédé que Gérard Singer invente, éléments de sculptures réalisés à partir de moules négatifs en polystyrène expansé, travaillés par l'artiste à la flamme, à la dimension réelle.»

Cette fontaine originale, accolée au Palais Omnisport de Bercy, que son concepteur, Gérard Singer, avait construite en creux, considérant «qu'aucune sculpture érigée ne pourrait valablement équilibrer la masse que formait le Palais Omnisport», n'est plus en eau depuis longtemps alors qu'elle fut pourtant conçue pour résister au gel et loin de sa fonction première se transforme d'années en année en poubelle. Interpellée sur cet état de fait, la Mairie du 12^e arrondissement invoque aujourd'hui «un coût de remise en fonctionnement important et des sommes non disponibles dans un cadre budgétaire particulièrement contraint»

Pourtant, si au fil du temps, les fontaines de Paris ont perdu de leur fonction première d'alimentation en eau, elles ont





conservé intacte leur valeur décorative. Elles restent une halte salvatrice pour le flâneur en quête de pauses rafraîchissantes au cœur de l'agitation urbaine.

Particulièrement dans une ville à forte densité comme Paris qui manque cruellement d'espaces verts. Il est important

de rappeler que, dans un contexte de plus en plus grave de réchauffement climatique, conserver nos fontaines et plans d'eau en état n'est pas affaire de luxe mais est tout simplement devenu vital aujourd'hui.

Son créateur, Gérard Singer (1929-2007), fut peintre très jeune. Sa curiosité grandissante à l'égard des avancées technologiques le conduisit à un abandon définitif de la peinture au début des années 60 en faveur de la sculpture. Ses réalisations monumentales sont conçues avec des moyens industriels comme le thermoformage et témoignent de son goût pour l'expérimentation de nouvelles matières telles que les résines acryliques et le polyuréthane.

Ainsi naissent des œuvres monumentales en résine, il conçoit des espaces à vivre et à expérimenter par le spectateur; dont la forme renvoie aux paysages organiques des origines.

Parmi ses nombreuses interventions dans le paysage urbain, on peut citer les deux plus célèbres que sont le Déambulateur d'Evry (1975) et le Canyoneaustrate de Bercy (1988) mais également l'Escalier de Saint Chamond (1979), Le Cheminement de l'Isle d'Abeau (1982).

Catherine Carillo

Pour en savoir plus, voir l'ouvrage : *Gérard Singer*, de Daniel Abadie, Bernard Ceysson et Jean-Luc Daval, éditions Skira.

13^e arr.

INSTITUT GEORGE-EASTMAN : FAUT-IL LE « RÉINVENTER » ?



Ce bel immeuble en brique Crouge abrite l'Institut Dentaire et de Stomatologie. Il a été construit dans les années trente par l'architecte Edouard Crevel dans un style hollandais très en vogue à l'époque. La décoration intérieure a été réalisée par le sculpteur Charles

Sarabezolles ; l'ensemble a été financé par George Eastman, inventeur de la pellicule photographique et fondateur de la Compagnie Kodak, qui souffrait d'atroces rages de dents. Après un premier institut à Rochester, berceau de Kodak, d'autres avaient vu le jour à New York, Londres, Bruxelles, Rome, Stockholm et Paris. Sa façade arrière s'intègre au parc de Choisy, aménagé à la même époque par l'architecte Roger Lardat, avec lequel il forme un ensemble harmonieux.

À l'intérieur, un beau mobilier Art Déco répond au style de l'immeuble. Cinq médaillons de Sarabezolles représentant les activités vitales de l'enfant (le sommeil, le repas, le jeu, l'étude et la musique) rappellent la vocation philanthropique de l'établissement. À l'extérieur, deux médaillons allégoriques de large dimension sont apposés à la façade du côté parc : l'un d'eux représente l'Amérique offrant l'Institut à la France.

L'Institut est propriété de la Ville de Paris qui l'a inclus dans son programme « Réinventer Paris ». Elle projette d'y installer « une programmation privilégiant l'animation et l'ouverture au public ».

On y lit encore ceci : « Réinventer l'Institut George-Eastman c'est remettre l'innovation au cœur de cet édifice novateur lors de sa création. Plus qu'une reconversion, il s'agit de créer l'alchimie entre la mise en valeur de ce patrimoine emblématique des années 1930 et la mise en oeuvre d'un haut niveau d'exigences techniques et architecturales permettant d'imaginer les usages futurs de ce site ».



Voilà de belles paroles... nous savons aujourd'hui qu'il y a 4 présélectionnés : la Compagnie de Phalsbourg, Icade Promotion, Novaxia et SGI Uzès. Il est impossible de connaître le contenu des projets, mais nous sommes inquiets. Le choix final sera fait à l'automne.

L'immeuble n'est actuellement protégé qu'au titre du PLU de Paris. Pierre Deblock, président de l'association ADA13, a écrit à la DRAC pour demander le classement ISMH de l'édifice, initiative que nous soutenons, il va sans dire.

Vu les objectifs de « Réinventer Paris » la Commission du Vieux Paris surveille de près le devenir de ce bel immeuble ; et nous aussi !

Jan Wyers, avec remerciements à ADA 13



15^e arr.

DALLE MONTPARNASSE : APRÈS LE JEU DE MASSACRE, LA DENSIFICATION

A Montparnasse, la mairie a aussi des idées. La Ville veut profiter des rénovations de la tour et de la gare pour «réparer» un quartier proprement massacré par la fureur des précédents «modernes». Sauf que ce sont les investisseurs qui risquent d'avoir le dernier mot.



Au lieu ce printemps une consultation d'urbanisme «inédite», cela va sans dire, sur le modèle bien connu des appels à projets innovants, permettant de contourner la procédure des marchés publics et ne plus payer les avant-projets (la précarisation des architectes bat son plein). Seront mises en compétition après sélection, quatre équipes pluridisciplinaires, d'aménagement urbain et d'architecture, de paysage, d'études techniques, de programmation et de financement de projet pour un projet urbain mené en partenariat avec les différentes parties prenantes, tour Montparnasse, gare, musée de la Libération appelés à transformation.

La rénovation de la tour la plus laide d'Europe est bien en marche. La mairie fait sur son site municipal la promotion de cet immeuble privé, les espaces publics et privés étant de moins en moins différenciés ! Sa métamorphose mirifique sur papier la rendra «claire, bas-carbone, économe». Elle est imaginée comme une ville verticale avec en pied de tour, épaissie, commerces et services et pour «valoriser» ses sous-sol, des patios agrémentant les nouveaux «programmes» souterrains, enfin un hôtel sera créé entre les 42^e et 45^e étages, avec au sommet une serre agricole, permettant de gagner encore 20m de hauteur (grâce au nouveau PLU) pour un espace événementiel, un restaurant et l'observatoire panoramique, travaux qui devraient s'achever en 2024.

Parallèlement la gare Montparnasse fait peau neuve mais peine à trouver son esthétique. Sa modernisation (2017-20) profite de la mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique

avec une augmentation des flux de voyageurs de 50% (soit de 200 000 à 300 000 voyageurs/jour), pour restructurer le bâtiment et créer 6 000 m² de commerces, plus ouverts sur la rue mais rien pour pallier la saturation des transports.

Le musée de la Libération, invisible et donc invisité, car situé sur la dalle du jardin Atlantique, est lui aussi de la partie car sélectionné par la Ville dans son appel à projets innovants «Réinventer Paris – les dessous de Paris» de 2017. Faut-il s'en réjouir ?

L'état d'obsolescence criant de ce secteur Maine-Montparnasse, avec son urbanisme sur dalle des années 60-70 et sa conception architecturale si pauvre, montre combien la prétention de modernité dont on nous bassine est illusoire : Rien à voir avec l'architecture haussmannienne ou celle plus modeste des faubourgs qui résistent au temps, aux modes et aux changements d'usage pour un coût environnemental incomparable.

Profitons-en pour rappeler les perpétuelles campagnes de dénigrement qui accusent notre association SOS Paris d'être passiste et de ne rien comprendre à l'esprit de modernité. C'est tout le contraire: pour nous l'obsession de la modernité, c'est celle de la mode qui par nature est vouée à l'obsolescence. Nous défendons une architecture d'harmonie, qui s'appuie sur l'histoire pour rêver l'avenir.

Ce quartier ne s'est jamais vraiment remis de son massacre où plus de 400 ateliers d'artistes, et toute une suite de modestes artisans ont dû céder devant les pelleuses et un rêve économique qui n'a jamais vu le jour. Le mea culpa de la ville sur les errements urbanistique des années 70 est bienvenu quoiqu'ici intéressé puisqu'il sert de prétexte à une rénovation d'ampleur. Le projet de réparation porte de grandes ambitions, une langue de bois certaine mais aussi des propositions inquiétantes comme «Accompagner les métamorphoses des tours Montparnasse et CIT, valoriser les sous-sols en y installant des programmes au service du projet urbain et d'une ville attractive, durable et résiliente, notamment un espace de logistique urbaine répondant aux caractéristiques du quartier» plus un parking à vélo souterrain semble-t-il alors que vélos et souterrains sont antinomiques...

L'idée principale serait de prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare en détruisant l'actuel centre commercial et peut-être le CIT (Centre International du Travail), la dalle et en option le tunnel de l'avenue du Maine, tout en cherchant à rendre aux mobilités douces les espaces, publics ou privés, très largement construits au passage.

Si l'idée semble alléchante, les propos de Jean-Louis Missika, lors de la réunion de présentation - concertation du 25 mai, ont



vite laissé entrevoir la logique affairiste du projet : + 90 000 m² de surfaces commerciales, + 50 % de trafic pour la gare Montparnasse, silence radio sur l'inquiétante thrombose des transports en commun. D'espaces de respiration pour ces nouveaux logements, il n'en a pas été question, la ville se contenterait de rendre plus accessible le jardin atlantique invisible de la rue puisque perché au-dessus des voies, ersatz de jardin où les arbres ont tant de mal à se développer.

La réunion de lancement faisait salle comble, une salle très méfiante qui interrogeait sur les risques que ces nouvelles surfaces commerciales faisaient peser sur les commerces existants, demandait des études prouvant ces nécessités. Les questions des habitants étaient argumentées, raisonnables, intelligentes, malheureusement le dialogue n'est pas prévu dans le mode opératoire de notre municipalité, qui prétend tout savoir et faire fi des propositions de ses administrés. L'équipe lauréate parmi les quatre équipes pluridisciplinaires

qui doivent proposer les principes d'aménagement du quartier sera désignée début 2019 pour des travaux censés aboutir en 2030. La piscine Montparnasse sera-t-elle fermée sans solution de secours ? Les nageurs et riverains sont inquiets.

D'ici là des ateliers et balades urbaines sont prévues : il faut donner son avis sur la plateforme numérique de la ville ci-dessous. Mais pour aboutir à une réelle co-construction, il faudrait déjà des élus qui aient envie d'écouter...

https://www.paris.fr/actualites/le-quartier-main-montparnasse-aura-bientot-un-nouveau-visage-5599#lancement-de-la-concertation_4

Une chose nous a parue claire : les limites de la concertation vont s'arrêter aux intérêts privés. Les habitants savent bien que l'intérêt général sera la dernière roue du carrosse et risque bien de faire les frais de tout le reste.

Christine Nedelec

Registre des avis : mainemontparnasse@imaginons.paris

16^e arr.

SERRES D'AUTEUIL : FAUTE !

Le 24 mai dernier, le tribunal administratif de Paris nous déboutait de notre appel contre le permis de construire du stade de 4 900 places dans le jardin botanique des serres d'Auteuil par la Fédération Française de Tennis (FFT) appuyée par la mairie de Paris.

Ce permis de construire est donc déclaré légal. Pas un seul de la soixantaine d'arguments défendus par nos avocats (patrimoine, urbanisme, botanique) n'a trouvé grâce aux yeux des juges. Autant dire que, contrairement à l'idée généralement admise, la législation française est mal adaptée à la défense du patrimoine et du paysage. C'est une défaite pour le patrimoine, pour l'art paysager, pour la botanique et les espaces verts : en huit années de combat et de procédure, nous n'avons trouvé aucun responsable politique décisionnaire, aucun ministre concerné, aucun juge, pour préserver l'un des plus beaux jardins parisiens, chef d'œuvre architectural et paysager datant de la fin du XIX^e siècle.

Il faut garder en mémoire les principales étapes qui ont rendu possible ce crime patrimonial contre le chef d'œuvre de Jean-Camille Formigé, égal en son temps de Baltard et Eiffel :

- Début 2011, Bertrand Delanoë, maire de Paris, propose à la Fédération Française de Tennis d'étendre Roland-Garros sur le jardin botanique, lui offrant notamment les bâtiments inscrits monuments historiques de l'orangerie et du fleuriste.
- Lui succédant en avril 2014, Anne Hidalgo poursuit le même projet, les avocats de la mairie de Paris se tenant aux côtés de ceux de la FFT lors de chaque recours des associations.
- Cela alors même que ces associations ont proposé des mars 2013 un projet alternatif bien mieux adapté (extension de Roland-Garros sur l'autoroute A 13) totalement ignorée par la mairie de Paris, qui appose la signature finale au permis de construire le 9 juin 2015,
- Des associations de défense du patrimoine et de l'environnement (Sites et Monuments, Vieilles Maisons Françaises, SOS Paris, FNE Ile de France) ainsi que des héritiers de

Formigé lancent alors des recours auprès du tribunal administratif et du tribunal de grande instance. Saisis en référé, ces tribunaux suspendent en décembre 2015 puis mars 2016 les travaux dans le jardin botanique en attendant les jugements au fond.

- Malheureusement, début octobre 2016, saisi par la Fédération de tennis et la mairie de Paris, le Conseil d'Etat ordonne la reprise des travaux, assénant un coup fatal aux défenseurs des serres d'Auteuil. Peu importe au Conseil d'Etat qu'il s'agisse d'un monument à la fois historique et d'un site naturel classé, bien au contraire : il estime qu'un stade de sport de 5000 places a tout à fait sa place dans un jardin botanique, qu'il n'était même pas nécessaire de déclasser la partie du jardin concernée, et qu'un morceau de pelouse à Roland Garros vaut largement des allées ombragées d'une centaine d'arbres bordant des serres chaudes permettant au public d'admirer une collection rarissime de quelque 10 000 plantes tropicales !



Voilà pourquoi on peut voir aujourd'hui, dans le jardin botanique des serres d'Auteuil, un énorme édifice de verre et de fer montant à l'assaut du ciel jusqu'à huit mètres de hauteur (voir photo). Il s'agit de serres entourant le stade de 5000 places, « réinterprétées de façon moderne », paraît-il. Mais un coup d'œil aux douces courbes des serres de Formigé voisines, fondues dans le paysage, suffit à souligner l'agressivité massive des serres ultra modernes.

Voilà ce qu'on appelle privatiser l'espace public au profit d'une fédération de sport richissime avec la complicité de la mairie de Paris, au mépris des besoins des parisiens comme des visiteurs. La question reste de savoir s'il faut poursuivre le combat « pour le principe », ou plutôt dans l'espoir de faire évoluer la législation. En tout cas, les combats en faveur du patrimoine et de l'environnement ne vont pas manquer...

Lise Bloch-Morhange,

porte-parole fondatrice du comité de soutien des serres d'Auteuil

SYNAGOGUE COPERNIC : LE POINT



Comme vous le savez, l'APPC se bat depuis plus d'un an pour la préservation de la synagogue historique de la rue Copernic, berceau du judaïsme libéral en France. Son emplacement étant désormais réservé pour un nouveau *Centre culturel et culturel* conçu par le cabinet d'architectes Valode et Pistre – spécialiste des grands ensembles commerciaux –, la synagogue est destinée à être démolie de fond en comble.

UNE COMMUNAUTÉ IGNORANTE DE LA DÉMOLITION

Depuis quatre ans déjà, les administrateurs dissimulent leur intention néfaste. En effet, on n'a distribué aucune documentation concrète hormis, en février 2018, un court descriptif estampillé « Strictement confidentiel » : il fut adressé aux seuls cotisants de l'ULIF, en vue des L'Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 mars.

Celles-ci réunirent une assemblée étonnamment faible au regard de l'importance des enjeux : d'une communauté de presque 1 000 familles, seules 50 personnes étaient présentes. Les absents furent-ils non-informés, indifférents ?

L'ACTION DE L'APPC

Face à ce défi, l'APPC ne cessa d'alarmer les media, les responsables communautaires, les responsables du patrimoine. Entre autres, elle alerta la DRAC, qui souhaita envoyer une délégation pour visiter l'édifice le 10 octobre 2017. L'accès lui fut refusé, sous prétexte qu'il s'agissait d'une propriété privée. Cet incident témoigne des efforts des administrateurs pour dissimuler les parties Art Déco de l'édifice dignes d'un classement.

TOUR DE PASSE-PASSE

Pour financer ce projet, le conseil d'administration fit voter, le 20 mars 2018, la scission des domaines *culturels* et *culturels* de la communauté au profit du seul culturel : via un bail de construction, il compte transférer le patrimoine immobilier de l'ULIF, pour une période minimale de 35 ans, à l'association *culturelle*, « Le 26 » nouvellement créée, dont les statuts demeurent inconnus. Cette opération constitue un préjudice pour l'ensemble de la communauté, qui se voit ainsi spoliée de son patrimoine immobilier historique.

Devant de tels abus et un tel non-respect du droit associatif (lois 1901/1905), la voie juridique devint incontournable. Le 18 juin, l'APPC déposa au Tribunal de Grande Instance de Paris une assignation à l'encontre de l'ULIF, représenté par son président Jean-François Bensahel.

L'APPC espère que les membres de la communauté juive de Copernic, de Paris et de France se ressaisiront, et défendront enfin la valeur de leur patrimoine unique. Mais il faut faire vite !

Llewellyn Brown pour l'APPC

17^e arr.

BATIGNOLLES : FUTUR PÔLE CULTUREL

Les travaux pour la Cité du Théâtre prévus en 2019 feront sortir de terre une salle modulable de 650 places pour la Comédie-Française ; le Théâtre de l'Odéon (800 places) entièrement rénové ; et des nouveaux locaux pour le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) (voir article sur le 9^e arrdt). La livraison est prévue pour janvier 2023.

En 1996, la Société civile des Auteurs, Réalisateurs et Producteurs (ARP) – formée par Claude Berri, Agnès Varda et Patrice Chéreau entre autres – créa son QG au 7 avenue Clichy sur le site du célèbre cabaret du Père Luthuille (1765 à 1906), un restaurant fréquenté par les Impressionnistes et immortalisé par Edouard Manet en 1879. Les trois salles du Cinéma des Cinéastes fonctionnent comme une vitrine pour les films contemporains du monde entier.

Le quartier fêtera bientôt son deuxième cinéma d'auteur. Acteur/réalisateur Djamel Bensalah (« Un Village presque parfait », « Neuilly ta mère », « Le raid »...) inaugurera Les 7 Batignolles avec trois associés au nord du parc Martin Luther King en octobre 2018. En tant que cinéma indépendant et « arc en ciel », le programme inclura des films grands publics, familiaux et exigeants.

Repose en paix... L'ancien Cinéma des Batignolles, qui date de 1913, doté d'une salle de 1 450 places, rasé en 1971 pour faire place à un immeuble d'habitations style Pompidou.

Corinne LaBalme

« 1 000 ARBRES » : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT



Les arbres de cette image dissimulent un produit financier

Lors du Conseil de Paris du 4 mai, Jean-Louis Missika, Adjoint à l'Urbanisme, a autorisé le paiement aux frais de la Mairie des travaux réalisés par Eau de Paris pour déplacer trois canalisations et un puits pour un coût de 1 540 000 € HT. Dans une atmosphère de précipitation et d'autoritarisme, cette prise en charge a été contestée par l'élu Jérôme Gleizes (EELV 20^e) qui n'a pas été entendu. En effet, le bénéficiaire aménageur, la Compagnie de Phalsbourg, trois fois lauréat du Concours « Réinventons Paris » (3 sites obtenus par cette société sur un total de 54 lauréats pour 650 candidats) prétend ici remettre la nature au cœur de la ville et est rarement contrarié par la Ville. Ce projet « 1 000 arbres Porte Maillot » est un drame écologique et urbanistique ; il est porté par l'homme qui a enlaidi

la France à coup de centres commerciaux périphériques. Que la Mairie déclenche des travaux propices à la réalisation de ce projet bien que le permis de construire soit encore en instruction, suscite l'effarement.

Autre fait inédit, (on est au pays des inventeurs !) le projet est officiellement à vendre pour 170 millions d'euros hors droit (commission de l'aménagement : plusieurs dizaines de millions) Ce lauréat encourt le risque d'être « vaporisé » puisque le Tribunal de Grande Instance a pu annuler un des lauréats « réinventer Paris » le déclarant illégal suite à une plainte d'une association de riverains. Les juges ont mis en doute la légitimité du choix du jury dont ils contestent le caractère international (annoncé dans le règlement du concours) et dont ils critiquent l'opacité. Ils dénoncent également le contournement du code des marchés publics.

Cette forêt de 1 000 arbres en pots, montés sur une pyramide inversée de béton plantée sur une parcelle de 6 450 m², propriété de la Ville de Paris, dissimule la finalité du montage : 28 000 m² de bureaux dans un contexte de millions de m² non pourvus, 130 logements avec vue plongeante sur le périphérique, un hôtel de luxe de 250 chambres dans un quartier saturé par cette mono activité, une gare routière, d'une valeur foncière totale surpassant l'investissement financé à 100% par des banques avec le protocole de crédit 'lease back' synonyme pour le promoteur de « gagner de l'argent en vous endettant ». Absence d'information quant au prix de cession de la parcelle propriété de la ville, coutumière du fait de générosité irrationnelle avec ses « chouchous ». Si ce projet désagréable sous pavillon vert se réalise il imposera un bétonnage massif, un besoin en eau important pour cette folie d'arbres en pots jouxtant les 850 hectares de forêts du bois de Boulogne. L'alibi écologique est grossier... *Christine Nedelec*

18^e arr.

LA REBELLE GOUTTE D'OR CONTRE SON STATUT DE ZONE



Le célèbre quartier du Nord-Est parisien, dont la maire de Paris fait une composante emblématique de la capitale en assurant sur France culture que « Paris, c'est la Goutte d'Or et le 16^e arrondissement en même temps », a tenu l'exécutif national

et municipal en haleine depuis l'hiver. La longue émission à laquelle Anne Hidalgo participait en studio le 28 juin dernier est intervenue comme en point d'orgue d'un semestre marqué par un regain d'attention politique et médiatique pour le quartier dont un habitant cité en titre du *Télérama-Sortir* de la même semaine proposait : « La Goutte d'Or, tu l'aimes ou tu la quittes ». Au mot d'ordre bien connu, les héritiers de Boris Vian avaient proposé en mai une alternative qu'on pourrait résumer par quelque chose comme : La Goutte d'Or : tu l'aimes ou tu la quittes. Lorsque, dans les années 1990, la famille de l'écrivain et musicien

acceptait que son nom soit donné à une nouvelle rue issue de la recomposition du quartier suite à la destruction évoquée par Violette Roland dans le n° 100 de notre bulletin, elle ne pensait pas devoir faire le siège de la mairie de Paris pour obtenir, à peine vingt ans plus tard, qu'elle soit simplement entretenue, entretien minimum qui doit s'être révélé inefficace puisque, devant la menace de la famille de « quitter la Goutte d'Or », c'est une requalification complète qui est désormais proposée pour un espace dont il fut reconnu par l'ancien maire d'arrondissement Daniel Vaillant lui-même qu'il avait « très mal vieilli ».

Présentée au conseil municipal le 2 mai dernier, la décision de la Cohérie Boris Vian de retirer l'autorisation d'utiliser le nom de l'écrivain devant l'absence de toute action sérieuse de la municipalité a rencontré la mobilisation du quartier autour de deux pétitions qui semblent avoir, à leur tour, mobilisé la Mairie dans une action qui reste sous contrôle si l'on en croit les multiples campagnes qu'a connues le quartier récemment à l'initiative de ses habitants. Le slogan *Tu l'aimes ou tu la quittes* peut ainsi se décliner encore sous la forme : « Tu l'aimes et tu y fais venir les autorités », ce qu'ont fait avec succès les associations de quartier le 27 mars dernier, réunissant sur la place Polonceau les plus hauts représentants de la Mairie et de l'État, élus municipaux, maires et adjoints, députés, préfet, commissaire pour recevoir en mains propres les pétitions d'habitants et de commerçants qui les alertaient sur le climat d'impunité générale prévalant dans le quartier, évoquaient les « erreurs historiques faites dans l'aménagement et la gestion du quartier depuis l'opération de réhabilitation urbaine des années 1980 » (cf. notre n° 100), et demandaient « une solution durable pour la sécurité et la salubrité du quartier Goutte d'Or/La Chapelle ».

Le mouvement créé autour de ces pétitions et de la vie associative très riche du quartier, qui les relaie depuis autour de son Vide Grenier, de son Cross, de ses Portes d'Or, de ses Gouttes d'Or de la mode et du design, de sa Goutte d'Or en fête, de ses artisans à l'honneur de la prochaine *Paris Design Week*, a peut-être inauguré, sans en prendre encore la totale mesure, une aire de dézonage.

À en croire en effet plusieurs habitants et associations de quartier de la Goutte d'Or, qualifié de « zone urbaine sensible » en Politique de la ville depuis le début des années 1980, premier à avoir ensuite « bénéficié » (comme le propose *Télérama*) du statut de « zone de sécurité prioritaire » en septembre 2012, souffre d'un surcroît de priorités qui, mal gérées ou mal définies, l'enfoncent et l'enferme dans un statut. Le journal associatif *Le 18^e du mois* n'a-t-il pas paradoxalement titré, en mai dernier, sur les « quartiers maltraités » que sont, à ses yeux, la Goutte d'Or et la Chapelle (qui s'est vue récemment englobée dans les 'bénéfices' d'une zone de sécurité prioritaire élargie) ?

Loin de se résigner, les associations se mobilisent au contraire derrière le projet de requalification du secteur Boris Vian/Arcades Goutte d'Or, devenu symbolique de l'engagement de la Ville à réparer les erreurs d'aménagement liées à un urbanisme et une architecture sciemment quand ce n'est volontairement mis à mal au nom des plafonds sociaux d'une politique du logement qui se révèle contre-productive de ce qu'elle souhaitait poursuivre.

Jan Wyers

PLAN BIODIVERSITÉ DE PARIS : FAUX-SEMBLANTS ET VRAIES MENACES

La végétalisation a bon dos. Les associations dénoncent un bétonnage maximal sous la verdure.

Au moment où la mairie de Paris lançait son Plan Biodiversité 2018-2024, FNE Paris, fédération d'associations pour la protection de l'environnement, saisissait ce moment médiatique pour sensibiliser la presse et les médias sur les réels enjeux environnementaux et la place de la nature à Paris. FNE Paris constate l'échec du premier plan biodiversité et porte un regard très critique sur les nouvelles mesures annoncées. Aujourd'hui la biodiversité à Paris est en net déclin. Il est vital d'agir pour le maintien et le développement du plus grand nombre d'espèces vivantes sur nos territoires. C'est le critère par excellence de durabilité de nos sociétés. Tous les indicateurs sont au rouge. Derrière l'émblématique moineau, la quasi-totalité des passereaux et autres espèces faunistiques historiquement présentes à Paris sont en net déclin.



Terrain de sport de Ménilmontant

FNE PARIS RAPPELLE QUE :

- tous les espaces de nature existant à Paris (arbres remarquables, d'alignement, espaces verts, espaces de nature, zones humides ou en eau, etc...) doivent être protégés et classés en zone non constructible dans le PLU. La Ville de Paris est engagée dans une politique urbaine d'hyper densification et d'artificialisation de tous les espaces encore libres à Paris.
- la préservation d'une réelle diversité d'espaces et de milieux est un préalable fondamental à toute politique prétendant œuvrer en matière de biodiversité, Paris est l'une des villes les plus pauvres en Europe en m² d'espaces verts par habitant.



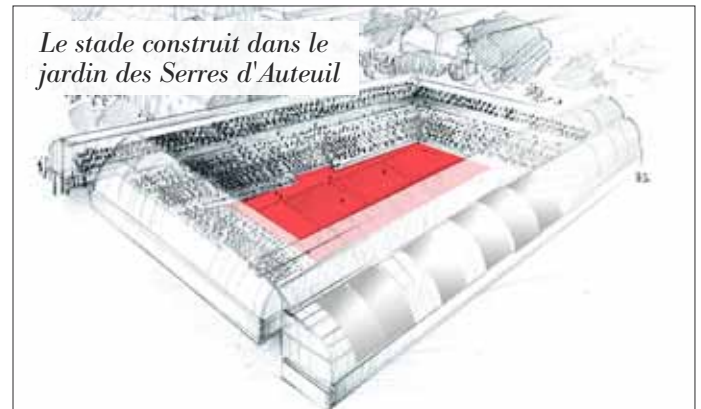
Réservoir de Grenelle



Projet néfaste d'îlot de chaleur

FNE PARIS DÉNONCE LE GREENWAHSING :

- La contradiction entre le discours d'exemplarité de la Mairie sur la biodiversité à Paris et la réalité d'une action « cosmétique » qui « habille de vert » des projets d'urbanisation. (supprimer le blanc avant le point). Les techniques de végétalisation artificielle ne sont pas une alternative équivalente à la préservation de véritables espaces de nature à Paris.
- Le faux semblant d'appels à projets pour créer de nouveaux sites de biodiversité et la destruction d'espaces "naturels" comme les serres d'Auteuil, les terrains d'Eau de Paris proposés à Pariculteurs pour des projets anti-environnementaux, le lac Daumesnil que la ville voulait ouvrir à la baignade, les terrains de sports et les stades comme le stade Ménilmontant, des jardins partagés comme le jardin des jeunes Pouces (11^e), la haie du Père Lachaise, la densification de la cité Universitaire internationale (14^e), de la ZAC Bercy Charenton (12^e), les aménagements de Paris Nord Est (18^e), la destruction Porte Maillot du jardin Alexandre Soljenitsyne pour le remplacer par un immense cube de béton (17^e) et toutes les constructions sur les jardins et cours en cœur d'îlots...
- Le PLU de Paris modifié pour autoriser une densification massive et une bétonisation des espaces libres. Lutter contre la destruction de la nature à Paris est devenu la bataille quotidienne des associations et des collectifs.
- L'intense campagne de lobbying menée par les acteurs de la construction et de la filière béton pour faire croire que bétonnage rime avec défense du paysage.



Le stade construit dans le jardin des Serres d'Auteuil

FNE PARIS DEMANDE À LA VILLE :

- de cesser de détruire les espaces naturels existants.
 - de consolider une véritable trame verte et bleue en articulation avec le Grand Paris et la Région Ile de France.
 - de créer un véritable réseau de zones humides dans Paris, s'appuyant sur les réservoirs d'eau non potable, les prairies, les zones humides et la réouverture de la rivière Bièvre dans Paris. La création de 10 nouvelles zones humides, prévue dans le plan biodiversité ne doit pas être le prétexte à la destruction des zones en eau existantes.
 - d'inscrire dans le PLU tout espace non bâti comme espace non constructible.
 - de recenser tous les espaces de nature avec des aménagements appropriés, en lien avec des associations et les habitants des quartiers concernés.
- Verdir pour bâtir n'est pas écologie, c'est une « écofolie ».

Christine Nedelec

ÉGLISES

L'ENTRETIEN DES LIEUX DE CULTE PARISIENS EN QUESTION

*Saint-Paul-Saint-Louis ravalée*

11 édifices sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Souvenons-nous que fin 2013 – début 2014, la Maire de Paris, Madame Hidalgo, avait promis 80 millions d'euros pour la mandature de 6 ans, pour l'entretien des lieux de culte parisiens (outre un abondement de 11 millions d'euros à apporter par l'État) budget un peu en hausse par rapport au précédent budget.

Lors de la conférence, Madame Fouqueray a rappelé les 3 axes de la politique de la ville en matière d'entretien du patrimoine : sécuriser, sauvegarder et transmettre. Elle a également souligné 3 grandes contraintes freinant parfois l'action de la Ville : le code des marchés publics, les relations avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les 14 autres administrations qui peuvent autoriser – ou bloquer ! – les travaux, et enfin les risques techniques (plomb, amiante...) qui sont susceptibles également ralentir les chantiers. De toute évidence, les chantiers les plus urgents sont ceux qui concernent ce que nous pouvons appeler le clos et le couvert (façades et toitures des bâtiments).

De son côté, la COARC (Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles) comme l'a rappelé Madame Milande, doit protéger 40 000 œuvres d'art et les restaurer. Rappelons que le patrimoine mobilier comprend les tableaux mais aussi les sculptures, l'orfèvrerie, les objets d'art... En revanche, sont considérés

*Chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés rénové*

Lors de notre AG du 5 avril 2018, nous avons eu le privilège d'écouter une conférence de deux représentantes de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris : Mesdames Laurence Fouqueray (architecte voyer générale de la Ville de Paris et chef du Département des Édifices Culturels et Historiques) et Véronique Milande, responsable du COARC (Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles). Nos conférencières nous ont d'abord rappelé que la ville de Paris est propriétaire de 96 édifices religieux (dont 85 catholiques) 40 000 œuvres d'art, 130 orgues... Actuellement, 51 édifices sont classés monuments historiques et

*Chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés rénové*

comme patrimoine immobilier les peintures murales ou fresques, les vitraux, les boiseries, les mosaïques, les statues... Enfin, le patrimoine artistique doit être inventorié, protégé, entretenu, restauré, valorisé.

Revenons à l'entretien même des lieux de culte, sujet que nous avons déjà évoqué plusieurs fois ces dernières années. Bien sûr, nous nous réjouissons des gros travaux entrepris ces 3 ou 4 dernières années, comme par exemple : à Notre-Dame-des-Victoires

(2^e) : la toiture ; à Saint-Paul-Saint-Louis (4^e) : façade et toiture ; à Saint-Merry (4^e) : la façade ; à Saint-Médard (5^e) : toiture et façade sud ; à Saint-Germain-des-Prés (6^e) : réfection du chœur (en partie par mécénat) ; à Saint-Augustin (8^e) : façade (avec une petite aide du mécénat) ; à Sainte-Eugène-Sainte-Cécile (9^e) : réfection de l'orgue ; à Saint-Germain de Charonne (20^e) : importante restructuration (8M€). Actuellement, nous notons aussi l'avancement de certains chantiers : à Saint-Eustache (1^{er}) : façade sud et chapelles ; à Sainte-Marie-Madeleine (8^e) : façade est. Pour mémoire, nous pouvons noter les principaux travaux financés par le mécénat : à Saint-Gervais-Saint-Protais (4^e) : la restauration des vitraux ; à Saint-Sulpice (6^e) : la chapelle des Saints-Anges (trois fresques d'Eugène Delacroix dont la célèbre « Lutte de Jacob avec l'Ange ») ; à Saint-Augustin (8^e) : la statue de Saint-Augustin en façade et le baldaquin derrière l'autel ; à Notre-Dame de Lorette (9^e) : la chapelle des baptêmes. Il est donc difficile d'affirmer que rien ne se fait mais les besoins sont énormes. D'ailleurs, des tableaux établis par les services de la Ville montrent les réalisations faites, les chantiers en cours et ceux restant à lancer, alors que nous avons passé les 2/3 de la mandature... Parmi les chantiers à lancer prochainement, nous trouvons notamment : à Saint-Merry (4^e) : la façade sud de l'église ; à Saint-Philippe

*Façade Saint-Augustin**Sainte-Trinité, travaux enfin commencés*



Saint-Nicolas-des-Champs

du Roule (8^e) : le toit (outre les verrières par mécénat) ; à la Sainte-Trinité (9^e) : le massif d'entrée (travaux en cours de lancement).

D'autre part, nous savons que sur le budget de 80 millions d'euros promis, 20 millions sont affectés à l'entretien courant des lieux de culte, 20 millions environ ont permis de solder les travaux lancés avant 2014 et 40 millions sont réservés aux chantiers lancés depuis 2014. À ce jour, les 80 millions ne sont pas entièrement dépensés mais les 3/4 environ sont, soit dépensés, soit engagés comptablement (sachant qu'il peut y avoir près de 2 ans - et parfois plus - entre l'engagement comptable et la dépense réelle!).



Sainte-Anne-de-la-Butte-aux-Cailles

Or, si nous nous rappelons qu'une vingtaine d'édifices avaient été répertoriés comme devant être restaurés sous la mandature, on se demande quand et avec quel argent seront restaurés ceux dont les travaux ne sont pas commencés. Il est en effet inquiétant de constater qu'un certain nombre de consultations (de main d'œuvre et de travaux) ne sont pas terminées ou même lancées : cela concerne notamment : la Synagogue de la Victoire (2^e) ; Saint-Nicolas-des-Champs (3^e) : façades des chapelles sud de la nef ; Sainte-Croix-des-Arméniens (3^e) : décors et parements internes ; Saint-Gervais-Saint-Protais (4^e) : clocher et façade ; Saint-Louis en l'île (4^e) : façade et toiture ; Saint-Sulpice (6^e) : chapelle du Sacré-Cœur ; Sainte-Marie-Madeleine (8^e) :

façade ; Notre-Dame de Lorette (9^e) : stabilisation des maçonneries ; Saint-Vincent-de-Paul (10^e) : toiture, façade et chapelle de la Vierge ; Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (11^e) : toiture ; Saint-Esprit (12^e) : couverture, coupole, terrasses ; Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles (13^e) : stabilisation pérenne ; Saint-Pierre de Montrouge (14^e) : clocher et flèche ; Saint-Jean de Montmartre (18^e) : maçonneries.

Au-delà de cela, des cas préoccupants répertoriés par le Diocèse ou par des associations de défense du patrimoine ne sont même pas encore dans les projets de travaux de la mairie centrale : ainsi : Saint-Leu-Saint-Gilles (1^{er}) : façade et chapelle Baltard ; Saint-Paul-Saint-Louis (4^e) : chapelles ; Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux (4^e) : façade ; Saint-Christophe de Javel (15^e) : façade ; Saint-Pierre de Chaillot (16^e) : façade ; Saint-Pierre de Montmartre (18^e) : chapelles. N'oublions pas les problèmes de vitraux à Saint-Roch (1^{er}) ; à Saint-Paul-Saint-Louis (4^e)...

N'oublions pas non plus de nombreuses fresques et peintures murales très abimées notamment à : Saint-Germain-l'Auxerrois (1^{er}) ; à Saint-Séverin (5^e) ; à Sainte-Clotilde



Saint-Jean-de-Montmartre



Saint-Jean-de-Montmartre

il est sûr qu'un budget de 30 à 40 millions par an serait plus adapté, soit 180 à 240 millions pour une mandature de 6 ans. C'est à ce prix que notre patrimoine culturel remarquable (et très visité) pourrait être sauvé. Et cela ne représenterait pas plus que 0,6 % à 0,8 % du budget de la ville, à comparer par exemple au budget participatif de 100 millions d'euros par an (oui par an !) qui permet de financer parfois des travaux utiles mais qui a aussi un petit côté « pour faire plaisir aux parisiens » ! Comme l'a noté récemment l'OPR (Observatoire du Patrimoine Religieux) : « L'argent nécessaire aux restaurations des lieux de culte existe. Son utilisation est un choix politique ».



Saint-Pierre-de-Montmartre

(7^e) ; à Saint-Augustin (8^e) ; à Saint-Philippe du Roule (8^e) ; à Notre-Dame de Lorette (9^e) ; à Saint-Ferdinand des Ternes (17^e). Signalons aussi de nombreuses orgues à rénover dont celles de Saint-Germain l'Auxerrois (1^{er}) ; Saint-Leu-Saint-Gilles (1^{er}) ; Saint-Nicolas-des-Champs (3^e) ; Saint-Merry (4^e) ; Temple du Saint-Esprit (8^e) ; Saint-Lambert de Vaugirard (15^e) ; Saint-Bernard de La-Chapelle (18^e).

Le budget de la mandature 2014-2020 étant presque entièrement consommé ou engagé, c'est bien dire qu'un budget de 80 millions pour 6 ans, soit 13,3 millions par an, aura été très insuffisant pour réaliser tous les travaux qui avaient été répertoriés comme urgents. Pour éviter d'avoir à trop repousser des travaux urgents,

il est sûr qu'un budget de 30 à 40 millions par an serait plus adapté, soit 180 à 240 millions pour une mandature de 6 ans. C'est à ce prix que notre patrimoine culturel remarquable (et très visité) pourrait être sauvé. Et cela ne représenterait pas plus que 0,6 % à 0,8 % du budget de la ville, à comparer par exemple au budget participatif de 100 millions d'euros par an (oui par an !) qui permet de financer parfois des travaux utiles mais qui a aussi un petit côté « pour faire plaisir aux parisiens » ! Comme l'a noté récemment l'OPR (Observatoire du Patrimoine Religieux) : « L'argent nécessaire aux restaurations des lieux de culte existe. Son utilisation est un choix politique ».

Nous savons aussi que l'État abonde un peu pour les monuments classés et que le mécénat intervient à la marge (intervention précieuse de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris par exemple à Saint-Merry, à Saint-Augustin et à Sainte-Marie-Madeleine ; interventions de la Sauvegarde de l'Art Français ou de la Fondation du Patrimoine, entités qui sont cependant plus actives en province qu'à Paris, essentiellement pour des problèmes de coût). Enfin,

les recettes publicitaires (à Saint-Augustin, Saint-Eustache et Sainte-Marie-Madeleine) ne peuvent constituer qu'un appoint qui est réemployé sur place.

Alors que peut-on imaginer d'autre, à l'heure où la mairie de Paris ne nous a même pas dit comment elle prépare l'après-2020 ? Le loto en faveur du patrimoine ? Les projets à soutenir sont essentiellement en province. Un accroissement du mécénat ? Certains curés hésitent à faire appel à leurs fidèles qui paient déjà des impôts... De son côté, cependant, la ville de Paris elle-même, a créé un fonds de dotation

pour recueillir des fonds privés. De nouveaux classements d'édifices qui obligent l'État à participer à la dépense ? Nous savons que d'ores et déjà, chaque année, 2 ou 3 lieux de culte supplémentaires sont classés.

Faudra-t-il éventuellement souhaiter des aménagements très ciblés de la Loi de 1905, puisque nous constatons malheureusement que les pouvoirs publics n'assument pas toutes leurs responsabilités ? Mais de quelle manière ? Il peut y avoir là un vrai débat !

Régis de Savignac

FLÈCHE DE LA BASILIQUE-CATHÉDRALE DE SAINT-DENIS

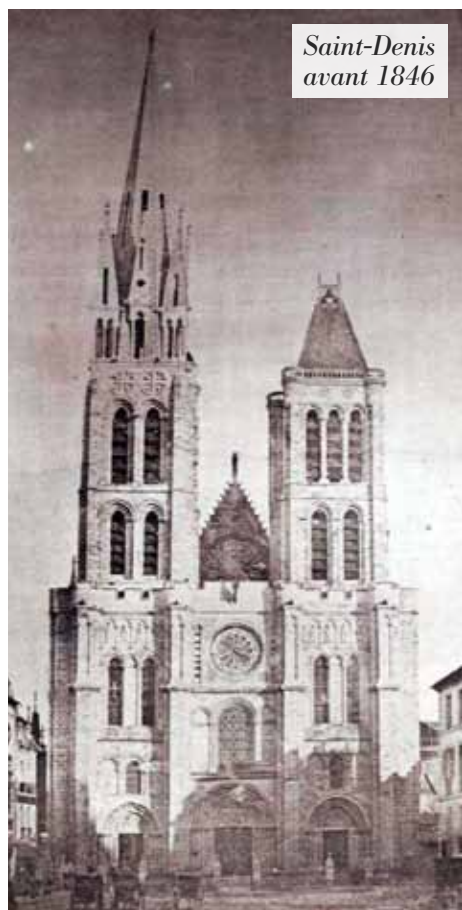
Grâce à l'amabilité de l'AJP (Association des Journalistes du Patrimoine) nous avons récemment visité la basilique-cathédrale de Saint-Denis, visite exceptionnelle commentée par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, en charge de la basilique depuis 6 ans (et auréolé du succès de la construction, à l'ancienne, du château-fort « médiéval » de Guédelon dans l'Yonne dont il a été le maître d'ouvrage). La basilique a beaucoup fait parler d'elle ces derniers temps, compte tenu du projet de « restitution » (reconstruction) de la tour nord et de sa flèche. L'histoire et la qualité de cette basilique aux portes de Paris ne peuvent pas nous laisser indifférents.

Fondée après le martyr de Saint-Denis et de ses compagnons, la basilique a été démolie et reconstruite plusieurs fois. La reconstruction la plus remarquable a été, à partir de 1137, celle de l'abbé Suger, inspiré par l'abbé Adam, son mentor, et par Bernard de Clairvaux. L'abbé Suger, qui avait une passion pour la lumière, transforma complètement la basilique carolingienne (façade, chœur...). La basilique devint alors le premier monument gothique. Au 16^e siècle, la basilique fut remodelée par l'abbé Eudes Clément et son successeur Mathieu de Vendôme. Au 14^e siècle, des chapelles furent ajoutées.

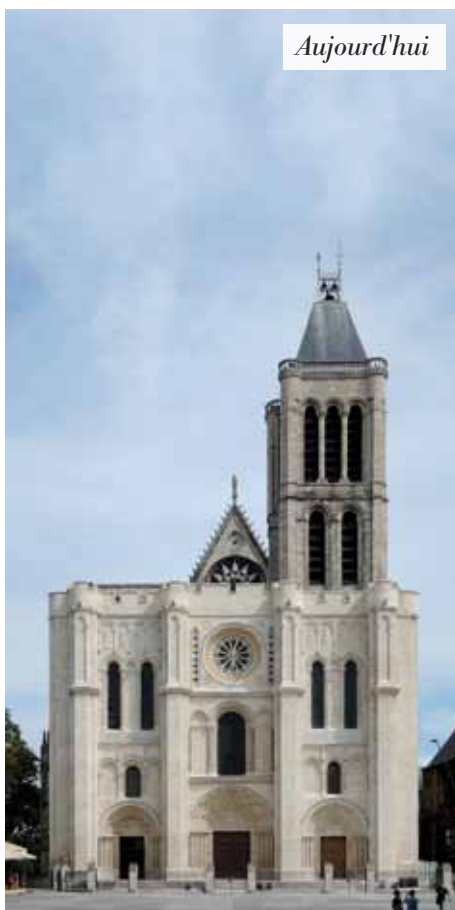
Depuis Dagobert, à la demande de Saint-Louis, les rois français étaient ensevelis dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Au 16^e siècle, les Huguenots et les Ligueurs pillèrent l'abbaye. Le pire arriva sous la Révolution : en 1793, par suite d'un décret de la Convention, les tombeaux royaux furent profanés. En 1795, Alexandre Lenoir réussit à faire transporter au musée des Petits Augustins de nombreux chefs-d'œuvre qui furent ainsi sauvés de la destruction. Sous la Restauration, à la disparition du musée des Petits Augustins, lesdits chefs-d'œuvre réintégrèrent la basilique de Saint-Denis.

Entre temps, un début de rénovation de la basilique fut entrepris sous la direction de l'architecte François Debret. Lorsque la basilique fut touchée par la foudre en 1837 puis par un ouragan en 1846, Viollet-Le-Duc, sous l'impulsion de Mérimée, s'opposa au projet de démontage-remontage de la tour nord et de sa flèche, comme le voulait Debret. Peu après, au décès de François Debret, Viollet-Le-Duc fit démonter la tour nord dont les pierres furent dispersées. La basilique de Saint-Denis est d'une longueur exceptionnelle (108 mètres) et d'une hauteur exceptionnelle aussi (29 mètres après exhaussement au 13^e siècle). Les vitraux, à part ceux du temps de l'abbé Suger, sont plutôt modernes mais avec un bleu exceptionnel de Syrie et d'Afghanistan. La basilique est cathédrale depuis 1966. Les travaux récents, en cours et à venir sont les suivants :

- Entre 2014 et 2016 : la façade occidentale a été rénovée (y compris l'horloge) pour retrouver son aspect « Debret ». Coût : 4,5 millions d'euros (Financement de l'Etat). Le pavement du 19^e siècle a également été restauré et la rosace sud le sera cette année.



*Saint-Denis
avant 1846*



Aujourd'hui



Vue du projet

● Tout récemment, c'est le chœur liturgique qui a été rénové, avec notamment la mise en place d'un autel et d'un ambon (porte-Livre) conçus par l'artiste-sculpteur franco-slovaque Vladimir Shbunovsky, le tout en pierre d'Arménie et en verre épais conçu par Corning et Saint-Gobain. Imaginez la lumière qui passe à travers la croix en verre épais du centre de l'autel et qui va se diffuser dans la crypte, juste en dessous : c'est plus qu'émouvant ! Une souscription couverte à près de 90 % pour l'instant, a permis le financement de ce mobilier liturgique (590 000 €).

● Le chantier le plus important est à venir (à partir de 2019). C'est celui de la « restitution » de la tour nord et de sa flèche, projet évoqué depuis une trentaine d'années. La décision politique a été prise par le Président Hollande et elle vient d'être confirmée par la signature d'une convention-cadre entre l'Etat (propriétaire) l'Eglise (affectataire) le Centre des Monuments Nationaux (gestionnaire de la nécropole des rois de France et de la crypte) et la ville de Saint-Denis. La tour nord et la flèche seront reconstruites à l'identique (les plans avaient été conservés) mais avec de nouvelles pierres de calcaire de la région de Creil. Un renforcement de la tour sera peut-être nécessaire (coulis de maçonnerie).

Cet important chantier coûtera entre 20 et 30 millions d'euros, selon les aléas, financés au départ par emprunt mais dont le remboursement sera assuré par le mécénat et les visites du chantier. Ainsi, la durée du chantier pourrait varier de 12 à 20 ans ! La ville ne s'en émeut pas car elle souhaite une « restauration démonstrative » et pédagogique, permettant une animation bienvenue pour elle.

Il est intéressant cependant de noter que, comme d'autres, le Centre des Monuments Nationaux était plutôt opposé à ce chantier gigantesque de la reconstruction de la tour nord et de sa flèche, sous prétexte qu'il est en contradiction avec la Charte de Venise (1964). À cet égard, nous avons interrogé notre spécialiste en urbanisme, François Loyer, lequel nous a donné son avis que voici :

« Sur le plan de la déontologie de la restauration, les choses ont beaucoup évolué depuis vingt ans, l'intégrisme archéologique de la Charte de Venise étant aujourd'hui contesté au profit d'une vision plus globale de la cohérence architecturale et urbaine des édifices dans leur contexte. À Saint-Denis, la restitution est d'autant plus justifiée que, lors du démontage, le relevé assise par assise a été effectué avec le plus grand soin (dans l'attente d'un remontage qui n'est jamais venu, pour des raisons plus politiques qu'architecturales). Il est donc tout à fait possible de reconstituer à l'identique, pierre à pierre, ce vaste puzzle – même si le matériau, mal conservé doit être renouvelé. Mais la nouvelle flèche sera une copie absolument exacte de l'ancienne, sans risque d'interprétation abusive. Après tout, on fait bien la même chose pour les statues dans les jardins puisqu'on les remplace systématiquement par leur reproduction en mettant les originaux à l'abri. »
Finalement, que ne ferait-on pas pour dynamiser une ville et une des plus belles cathédrales de France !

Régis de Savignac

D'autres informations sur le site www.amisdelabasiliquesaintdenis.org

MOBILIER URBAIN KIOSQUES DÉPARISIANISÉS

Impersonnels et insipides, les nouveaux kiosques à journaux sont en train d'être installés dans Paris. Fini la frise et le petit dôme en écailles de poisson, analogues aux colonnes Morris, aux abris de gardien et aux kiosques à musique dans les parcs et jardins, au fontaines Wallace, etc. Le mobilier urbain parisien dessiné au 19^e siècle constituait un ensemble élégant et cohérent reconnaissable entre mille, "iconique", pour utiliser un anglicisme. Connu à travers le monde, il a été photographié, peint, filmé, imité, reproduit à l'étranger, détourné... Nous y sommes attachés. Certains s'ingénient à le détruire. L'argument du confort ne tient pas. Il était tout à fait possible de dessiner un nouveau modèle, avec tout le confort et les fonctionnalités que vous voulez à l'intérieur, et qui reprenne les éléments décoratifs de l'ancien pour l'extérieur, ou qui en reprenne au moins le langage, qui s'en inspire. Il était même possible et souhaitable de revenir à la source et de repartir du design originel des kiosques d'antan, qui avaient encore plus de caractère, et de faire mieux que la copie un peu terne de JCDecaux que nous connaissions depuis les années 1980. Ce patrimoine modeste mais hyper

visible, il fallait en être fier, le célébrer, le chérir, plutôt que d'en avoir honte et d'en faire table rase. SOS Paris et Juliette Larousse, une parisienne indépendante, se sont battus pour faire entendre raison à une mairie qui ne veut pas comprendre de quoi on parle et ne rêve que de design industriel. La pétition de Juliette avait récolté plus de 58 000 signatures, ce qui est énorme pour un tel sujet, et avait eu un bel écho médiatique. Il faut croire que la « démocratie participative », ça ne fonctionne que quand la mairie le veut bien.

Comme par hasard, ces nouveaux kiosques comportent plus de panneaux publicitaires que les précédents sur les côtés et à l'arrière... Et ils sont aussi plus grands. Il y a une tendance lourde depuis quelques années pour du mobilier urbain massif, envahissant et qui empiète de plus en plus sur l'espace des piétons (abribus, bornes Autolib' inutilement énormes, jardinières de pieds d'arbre, etc.). Illustration du massacre en cours : la petite place Gustave-Toudouze (9^e), en triangle, avait un charme intime avec ses cafés, ses grands arbres, son banc conçu par Gabriel Davioud, sa fontaine Wallace et un kiosque classique avec chacun leur petit dôme qui se faisaient écho. Mais voilà, le bulldozer de la modernisation voulue par la mairie est passé par là : l'harmonie de l'endroit est désormais rompue. À quand le remplacement de la fontaine et du banc par des modèles eux aussi plus modernes, histoire de bien tout bousiller ?

PK/JLW



EE.L.A.N. DU LEGISLATEUR CONTRE LE PATRIMOINE : IL FALLAIT O.S.E.R. !

Une offensive de grande ampleur a lieu en ce moment contre la protection du patrimoine, naturel et bâti, sur l'ensemble du territoire et a fortiori à Paris !

Le projet de loi « ELAN » (sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), déposé en avril 2018 à l'Assemblée Nationale, est en train d'être examiné. C'est une vaste opération de déréglementation tous azimuts, lancée afin de faciliter la construction partout sur le territoire.

DISPARITION DU RÔLE DES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ARTICLE 15)

Dans plusieurs cas, l'avis de l'ABF concernant un projet de démolition ne sera plus que consultatif dans les secteurs sauvegardés (devenus sites patrimoniaux remarquables – SPR – en 2016), alors qu'il est aujourd'hui contraignant. À titre d'exemple :

- Lorsqu'un bâtiment aura fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'un arrêté d'insalubrité ;
- Lorsqu'une municipalité mènera avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) une opération concernant des îlots entiers dans un SPR.

L'ABF est pourtant un expert, garant de la préservation d'immeubles dont la valeur patrimoniale est reconnue à raison de leur âge, de la qualité de leurs éléments architecturaux, ou de leur intégration à un îlot ou un quartier. Ces immeubles font partie d'un ensemble qui s'est constitué petit-à-petit et donne une physionomie unique à chaque centre-ville. Par ailleurs, loin de censurer tous les projets de démolition/réhabilitation du bâti ancien, l'ABF n'en refuse qu'un nombre très faible. Restreindre la portée de l'avis de l'ABF ne répond donc à aucune nécessité. En revanche, il est clair que cela fait peser un risque sur le paysage urbain dans des secteurs qui ont été distingués en raison de la valeur de leur patrimoine.

Ensuite, on ne peut que s'étonner du postulat du projet de loi selon lequel le bâti ancien constituerait une entrave, un fardeau dont il faudrait « libérer » les édiles : la démolition du bâti ancien pour construire des immeubles modernes ne peut être la solution miracle aux problèmes économiques. Elle s'avère souvent décevante sur le plan architectural, sans être moins coûteuse que la rénovation. Malheureusement, les ABF sont considérés avec méfiance par ceux de nos édiles qui veulent densifier et reconstruire leurs centres-villes, oubliant que le patrimoine bâti, avec son histoire et sa diversité architecturale est un élément de fierté pour une ville, un atout touristique et une source importante de revenus et d'emplois, à l'heure où beaucoup de villes petites ou moyennes se désertifient.

RÉDUCTION DES POSSIBILITÉS DE CONTESTATION (ARTICLE 24)

Plusieurs mesures durcissent le parcours des requérants devant le juge administratif, ce qui aboutira à dissuader un peu plus les requérants potentiels et, lorsqu'un recours est introduit, à faciliter son rejet par le juge administratif.

Le but est de lutter contre « l'incertitude juridique » qui dissuaderait les investisseurs de lancer des projets immobiliers. Les riverains et associations multiplieraient en effet les recours

« abusifs ». L'argument était le même en 2013, lors de l'ordonnance Duflot, qui avait durci les conditions d'introduction des recours (intérêt à agir restreint pour les particuliers, possibilité d'une action en dommages-intérêts contre le requérant).

Depuis cette ordonnance, les recours aboutissent rarement, le juge administratif ayant parfaitement « intégré » l'esprit du texte. Aucune statistique ni aucune actualité concernant un projet en particulier ne vient donc justifier de limiter encore les possibilités de recours contre les permis de construire. Bien au contraire, les règles qui protègent le patrimoine bâti de notre pays justifieraient plutôt que les possibilités de recours soient assouplies, afin que les promoteurs et architectes soient incités à privilégier l'intégration de leurs projets dans le tissu urbain existant.

DÉTRICOTAGE PAR UN AMENDEMENT LREM DE LA LOI LITTORAL SANCTUARISANT LE PATRIMOINE NATUREL EN BORD DE MER

L'amendement prévoyait de rendre constructibles des zones qui ne l'étaient pas, tels les hameaux, et d'autoriser la construction d'installations agricoles, d'éoliennes et de centrales photovoltaïques, alibi écologique qui voudrait faire oublier qu'il s'agit là de la reprise du mitage du territoire que la loi avait encadré fermement dans ces zones. Il a été fort heureusement retiré après la réaction virulente qu'il a entraînée.

DANGERS DE LA PROPOSITION DE LOI SÉNATORIALE CONCERNANT LE PACTE NATIONAL DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

La proposition de loi est explicite : elle vise, selon la même philosophie que le projet de loi ELAN, à « éviter un blocage de projets locaux essentiels à la survie du centre-ville, pour des raisons liées au patrimoine ». L'avis conforme de l'ABF ne serait plus exigé dans les SPR et abords de Monuments Historiques situés dans les périmètres des « Opérations de Sauvegarde et de Redynamisation » (périmètres OSER). Sous couvert de « redynamisation » des petits centres-villes, des immeubles en bon état, situés dans des secteurs protégés, pourraient être démolis ou modifiés sans examen du dossier par l'ABF... Là aussi, la commission des Affaires culturelles du Sénat, non sans difficultés, a rétabli l'avis conforme contraignant des ABF. À suivre quand le texte arrivera à l'Assemblée Nationale. On ne peut qu'être consterné par ce retour en arrière et ce contre-sens, alors que le patrimoine historique est une chance et devrait au contraire être restauré et valorisé pour créer des périmètres touristiques culturellement riches et socialement vivants. Espérons que les députés et les sénateurs, quel que soit leur bord politique, n'abandonneront pas notre patrimoine commun à ceux qui ne raisonnent qu'à très, très court terme !

Isabelle Thomas-Le Doré

DERNIÈRE MINUTE

La loi a été votée par le Parlement le 13 juin à l'exception de l'article 15 et attend son passage devant le Sénat.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

JOURNÉE «LA NATURE À PARIS»

SOS Paris vous invite à une matinée de réflexion et de dialogue autour d'une table ronde, suivie d'une balade d'observation dans le vieux Montmartre.

Les espaces naturels, les espaces verts, les zones humides et de respiration sont indispensables à la vie et à la santé des franciliens, à la qualité de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique. En Île-de-France, l'urbanisation croissante menace chaque jour davantage ces réservoirs de biodiversité même si les trames vertes et bleues soulignent les continuités à protéger. En milieu urbain, à Paris notamment, les associations alertent les institutions sur les dangers que la densification fait courir à tous les espaces naturels, publics et privés, soumis à la pression foncière. C'est un des objectifs de France Nature Environnement Paris, co-organisateur de l'évènement. C'est autour de la pratique des associations et collectifs engagés dans la défense des espaces verts que nous souhaitons ouvrir le débat sur la nature en ville et le rôle des citoyens.

Paris est en effet une des villes les plus denses au monde et la moins dotée en m² d'espace vert par habitant. Si des actions positives sont engagées (lutte contre la pollution de l'air, quartiers apaisés,

limitations de la circulation), parallèlement se multiplient des projets de logements et bureaux sur les derniers espaces urbains encore libres. La participation des citoyens reste souvent un artifice de communication et les plateformes numérique ne remplacent pas la co-construction au plus près des attentes des habitants. Une balade urbaine organisée par l'association A.R.B.R.E.S. complètera concrètement les échanges de la matinée.

PROGRAMME

9h30 Accueil et introduction par Christine Nedelec, présidente de FNE Paris et Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S.

10h La nature et la biodiversité à Paris, par Georges Feterman

11h Espaces de nature, espaces verts et espaces de respiration en Île-de-France: une garantie de qualité pour l'environnement des franciliens, par Christian Thibault, directeur du département environnement rural et urbain / Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France

11h30/12h30 Les enjeux de la préservation de la nature en ville, le rôle des citoyens et des associations, table-ronde animée par Catherine Ribes, expert biodiversité de FNE Paris, avec la participation de représentants de l'Agence pour les espaces verts Île-de-France, du service espaces verts de la Ville de Paris et d'associations locales, membres du comité parisien pour la biodiversité. Débat avec la salle.

13h déjeuner libre

14h/16h30 Balade urbaine dans le 18^e arrondissement, animée par Georges Feterman et l'association A.R.B.R.E.S.

RDV sam. 29 sept. à La Maison verte, 127/129 rue Marcadet, Paris 18^e renseignements au 06 84 18 65 21 ou à sos.paris@orange.fr

VIE ASSOCIATIVE

CE QUE PARIS DOIT À PHILIPPE DENIS



Philippe Denis, mort au mois de mai de cette année, a été président de notre association de 1987 à 2002. Il ne nous appartient pas de rendre ici hommage à ses qualités humaines et notamment à l'admiration que suscitait chez ses collaborateurs son autorité naturelle et ses facultés de «rassembleur»; ses relations, tant dans le monde des affaires que dans celui de l'administration, lui ont en effet

permis d'agrandir le cercle des dirigeants concernés par la défense du patrimoine. En revanche, on ne saurait passer sous silence l'impulsion qu'il a donné à SOS Paris et les combats engagés sous sa présidence - qu'ils aient été gagnés ou perdus - tant sur le plan patrimonial que sur le plan urbanistique. Au cours de ces années, riches en péripéties, la diffusion de notre bulletin s'est élargie à 3000 exemplaires et notre site internet a été créé. Entre autres actions auprès de la municipalité, un «livre blanc» précisant nos revendications a été présenté aux candidats aux élections municipales en 2001.

Sur le plan patrimonial, il nous faut rappeler notamment :

- le sauvetage de plusieurs « villas », impasses et « cités » dans les 14^e, 17^e, 8^e arrondissements, de l'ilot de la Reine Blanche dans le 13^e, du parc de la Visitation dans le 6^e ;
- la conservation de bâtiments dont la démolition ou l'extension était programmée, comme le cinéma La Pagode (7^e), le Palais d'Orléans et l'hospice La Rochefoucauld (14^e), l'hôtel de Bony (9^e), le musée Rodin (7^e), le ferme de La Tombe-Issoire (14^e), le couvent des Récollets et le Jardin Villemain (10^e), une partie des aqueducs en sous-sol de la ZAC Alésia-Montsouris (14^e).

Sur le plan de l'urbanisme, nous mentionnerons :

- l'abandon des projets de voies souterraines Nord-Sud et d'extension de la voie express Rive Gauche ;
- la protection et le recensement des espaces verts dans Paris, notamment des jardins privés ;
- la conservation d'ensembles architecturaux homogènes (Grands Boulevards, Boulevard Haussmann) ;
- l'abandon de projets de parcs de stationnement rue Guynemer, rue Saint Martin, avenue du Maine, d'une zone d'entrepôts entre la rue du Cirque et l'avenue Matignon, de création d'un parc olympique à Vincennes, de transformation des Jardins du Palais Royal ;
- la limitation du nombre de ZAC et la mise en place de périmètres de protection de certains quartiers (Montmartre, la Butte aux Cailles etc. . .), malheureusement supprimés dans le POS actuellement en vigueur.

Evidemment ces succès ont été obtenus grâce aux efforts continus des délégués d'arrondissement et avec le concours d'autres associations de défense du patrimoine, qu'elles soient permanentes ou créées « ad hoc ». Il n'en reste pas moins vrai que Philippe Denis a été le moteur de ces combats à une époque où les associations pouvaient encore espérer que les manifestations de la volonté des citoyens avaient quelque chance d'être entendues. En effet, elles faisaient face à une administration et à des promoteurs qui n'étaient pas forcément hostiles au Paris des siècles passés et pour lesquels l'introduction de la modernité dans le paysage urbain n'étaient pas encore une « ardente obligation ».

Philippe Denis a saisi cette chance au bond et SOS Paris se doit de lui en garder un souvenir durable et reconnaissant.

Louis Goupy

PASSERELLES BÂTIES: LA SEINE MAJESTUEUSE SE PASSERA D'ELLES!



Dans le cadre de son programme «re-inventing cities», la Maire de Paris a lancé mi-novembre 2017 un appel à projets concernant la construction de trois passerelles piétonnes «pas simplement dédiées aux déplacements mais ouvertes à différents usages urbains (loisirs, restauration, commerces liés à l'animation du fleuve) selon un modèle économique à inventer, en offrant un potentiel inégalé pour mettre en scène le fleuve et le franchir», «des lieux consacrés à des exploitations commerciales et d'animation touristique». Dans ce court paragraphe d'intention tout est dit :

- Il ne s'agit pas de passerelles dédiées aux déplacements mais ouvertes à différents usages urbains. Ce seront donc des franchissements occupés par des constructions à vocation marchande. Etant donné la nouveauté de l'initiative, le PLU actuel ne stipule aucune réglementation quant à la volumétrie et les dimensions, dont la hauteur évidemment.

- «Le modèle économique est à inventer»: une étude concernant la faisabilité économique et le montage financier de cette proposition existe-t-elle? Est-elle prévue? Qui investira? La Ville de Paris? Des investisseurs privés? Quel montage financier est-il prévu? Avec quelle rentabilité immédiate, à court et à moyen terme?

- Le montage juridique est également à considérer de manière sérieuse avec les différents partenaires concernés: voies navigables de France, Port autonome de Paris, Préfecture, mairies d'arrondissement, l'UDAP 75, la DREAL et l'inspecteur régional des sites. Faut-il rappeler que le site de la Seine à Paris, produit d'une longue sédimentation historique est couvert par un grand nombre de protections y compris le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO?

Ces quelques préalables étant annoncés, examinons les trois sites retenus :

- entre le pont de Tolbiac et le pont National dans les 12^e et 13^e arrondissements
- entre le pont de Garigliano et le pont Mirabeau dans les 15^e et 16^e arrondissements
- entre le pont d'Austerlitz et le pont Sully entre les 4^e et 5^e arrondissements

De façon générale, les ponts peuvent se définir comme des passages allant d'un point à l'autre pour en faciliter les usages et les accès. Or, dans les trois cas que nous considérons, hormis le cas n°1 qui peut créer une meilleure relation entre le quartier chinois, le quartier Seine Rive gauche et Bercy, la légitimité n'est pas évidente. Par ailleurs, existe depuis quelques années l'élégante et transparente passerelle Simone de Beauvoir entre la BNF et le parc de Bercy.

Le cas n°2 n'affirme aucune utilité de passage: les ponts Mirabeau et Garigliano sont amplement suffisants: peut-on imaginer sérieusement des prolongements de voiries entre le parc Citroën et Sainte-Perrine?

Le cas n°3 n'offre aucune éventualité de rue offrant une continuité entre le Jardin des Plantes et le quartier Sully-Morland. En outre, dans les trois sites envisagés, les quais sont très occupés par des installations industrielles, par des ports publics, par des aires de chargement et déchargement, des escales de bateaux de croisière et compagnies de transports de passagers et par des jardins... Est-il prévu de modifier voire supprimer ces activités pour la satisfaction des usagers des passerelles? A contrario, à Venise, le seul pont construit, le pont du Rialto, à l'origine en bois puis édifié en pierre à la fin du 16^e siècle, a été le seul trait d'union jusqu'au 19^e siècle entre les deux rives du Grand Canal et portait dès l'origine une légitimité incontestable.

Ainsi, ces constructions ex nihilo n'ont rien à voir avec des moyens de facilitation de la circulation piétonne parisienne et nous sommes évidemment dans l'ignorance des ponts qui ont structuré la capitale en concevant des perspectives monumentales liant rive droite et rive gauche comme le pont d'Iéna réunissant l'Ecole militaire, le Champ-de-Mars, la Tour Eiffel et le Trocadéro et le pont Alexandre III reliant l'Hôtel des Invalides aux Champs-Élysées, le Grand Palais et le Petit Palais.

Dans un autre ordre d'idées, la Passerelle des Arts, bien nommée, rejoignant l'Académie des Arts au Louvre affiche, par sa fréquentation toute son utilité.

Le pire, c'est la Seine qu'on assassine! Dans une des villes les plus denses du monde, la Seine offre un espace de sérénité exceptionnel. Ses lignes, ses courbes successives, le frôlement avec les îles, témoins des racines de l'histoire, les transparences des perspectives d'un pont à l'autre dont, justement, les espacements contribuent à la grande qualité de l'espace contribuant qui est l'une des causes déterminantes de l'attraction et de la passion que ressentent les visiteurs de toute origine du monde entier. Ces passerelles, véritables barrières visuelles, brisent les grandes perspectives et créent une série de bassins indépendants les uns des autres. La force et le génie des lieux sont anéantis.

Par l'arrêt des voiries entre 1859 et 1885 sur la démolition des maisons sur les ponts de Paris, les conseillers des pouvoirs au plus haut niveau, en particulier Haussmann, ont créé l'esprit public et l'intérêt général: un pont «habité» ne regarde plus la Seine, paradoxalement, c'est une rue de boutiquiers, de cafés, de divertissements de toutes natures de l'entre soi.

L'esprit public, l'intérêt général consiste, au contraire, à vivre avec et à transmettre ce patrimoine édifié depuis des siècles.

Le patrimoine, c'est le produit en sédimentation de l'histoire d'un paysage, d'une ville; il est visible et invisible, il est à la fois matériel, concret mais aussi la marque intellectuelle, culturelle, voire spirituelle d'une société. L'admiration, la vénération portées par des poètes, des écrivains, voire des musiciens n'est pas un hasard. C'est le résultat tangible d'une très grande émotion artistique. Comment concevoir une passerelle à proximité du pont Mirabeau « où coule la Seine » ? Comment en concevoir une autre entre le pont Sully et le pont d'Austerlitz ? Cette séquence où la Seine entre dans le cœur de Paris et de ses îles mérite ce grand miroir d'eau propice à la méditation et ne supportant aucune perturbation visuelle. Le paysage ainsi constitué fut soumis à de multiples évolutions qui se complètent et s'enrichissent pour affirmer la richesse d'une culture avec ses valeurs, ses langages, ses institutions, ses mentalités. Le regard du promeneur, du visiteur, de l'utilisateur des berges de la Seine et de ses ponts est frappé par l'extrême harmonie, par l'extraordinaire beauté de ce paysage à la fois homogène et divers dans sa globalité et ses particularités.

Une même communauté à travers les âges a édifié, construit, conservé, protégé, transmis cette identité géographique et historique exemplaire, ce paysage qui réunit tous les parisiens sous une même identité. Ce sont toutes ces raisons qui ont motivé le classement de ce patrimoine par l'UNESCO. À la fois consciente de la qualité de l'héritage et de l'urgence de transmettre en l'état ce paysage, l'UNESCO a affirmé la grande responsabilité de protéger.

L'analyse détaillée (dans l'état actuel) du projet « au potentiel inégalé » (!?) ne résiste pas à son absence de contenu, à son absence de sens.

Un mandat électoral ne se résume pas à faire des coups – voire des mauvais coups – pour marquer son éphémère passage. La ville, le patrimoine, le paysage de Paris n'appartiennent pas à l'élu qui, au contraire, a la responsabilité de la transmission de l'héritage et de la vision prospective et équilibrée de l'avenir.

Jean-Pierre Courtiau

La pétition et l'article de Libération *La Seine n'est pas à vendre!* ont pris corps dans l'association du même nom.

BÉNÉFICES DE LA NATURE EN VILLE



Parc Montsouris

Les espaces verts urbains sont des lieux de santé publique et des vecteurs d'activité économique selon le préambule du rapport ASTERES pour le compte de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (mai 2016), dont voici un extrait.

Les villes sont souvent opposées à la nature et aux grands espaces. Le végétal serait alors une caractéristique des campagnes et des aires sauvages, mais non des villes. La nature est cependant bien présente en ville, à divers degrés. Qu'il s'agisse de parcs, de jardins, d'aires de loisirs et de sport, de sentiers, de rives ou de simples accotements végétalisés, les espaces de verdure s'accompagnent d'une multitude de bienfaits pour les populations citadines, pour le développement durable et pour l'économie locale. La littérature scientifique et économique apporte aujourd'hui de nombreuses preuves des bénéfices associés :

Les espaces verts favorisent la santé des habitants en apaisant le stress et en encourageant les activités physiques. Lieux de rencontres, les parcs, jardins et aires de loisirs renforcent

rencontres, traitements biologiques, attractivité...) n'ont en effet aucun prix. Leur valeur économique est en conséquence largement sous-estimée. Leurs coûts d'investissement et d'entretien sont en revanche bien connus des élus locaux. De cette asymétrie résulte un sous-investissement en infrastructures vertes en dépit d'une demande sociale forte.

Consciente de cette limite, l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) souhaite que soient enfin reconnus les services de santé publique rendus par les espaces verts ainsi que leur valeur économique « réelle ». Le présent rapport, réalisé par le cabinet d'analyse économique et de conseil Asterès, présente de manière pédagogique la « véritable » valeur de la nature en ville.

le sentiment d'appartenance aux quartiers, et plus largement à la communauté.

Véritables usines biologiques, les espaces de verdure contribuent naturellement à l'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'à la dépollution des eaux, de l'air et des sols. Ils favorisent la biodiversité au cœur même des grandes agglomérations.

Sur le plan économique, la gestion des espaces verts implique de nombreux emplois locaux. À ceux-ci s'ajoutent des emplois indirects liés à une meilleure attractivité démographique, touristique et économique des villes et des quartiers.

Les espaces verts urbains sont des biens collectifs gratuits. Hors de tout marché, les services qu'ils assurent (loisirs,

BILLET D'HUMEUR

NE LAISSONS PAS DÉFIGURER PARIS

Trop, c'est trop ! Devant l'agressivité de certains médias qui souhaitent, vent debout, l'implantation de l'architecture contemporaine au cœur de Paris pour certains, dans ses anciens faubourgs pour la plupart, il est de notre devoir de crier notre opposition totale à ce déni de culture, que nous impose le "politiquement correct".

Il est temps de le dire, de le proclamer par tous les moyens de communication dont nous disposons, Paris est et doit rester une ville musée. N'ayons pas peur des mots, l'architecture contemporaine n'est pas faite pour notre cité. Elle la défigure. Elle est responsable de verrues inguérissables sur un tissu urbain que les constructions des siècles passés ont respecté. Seule, la Tour Eiffel, comme un défi inutile, se dresse orgueilleusement dans un site que les architectes du siècle suivant ont su préserver en édifiant le Palais de Chaillot à la place des horribles bâtiments qui le défigureraient.

Des tours du 13e, les erreurs d'hier



Mais que dire de la Tour Montparnasse qui semble rassembler dans sa verticalité banale tous les efforts de l'humanité pour défier le cosmos ? Lutte ridicule des pays riches qui s'offrent le luxe de construire un bâtiment encore plus élevé que le dernier en date. On soupçonne les Haussmann de vouloir donner à Paris une allure d'Abu Dhabi ou de Dubaï.

Projets de tours en cours, les erreurs d'aujourd'hui



Il ne faut pas se leurrer. C'est une véritable guerre qu'il nous faut mener pour préserver notre capitale. Des projets monstrueux dorment dans les tiroirs de l'A.P.U.R. ; la troïka des architectes à la mode impose ses vues en face du "benign neglect" des fonctionnaires en charge de la défense du patrimoine, le bulldozer de la modernité est en route. Ne le laissons pas passer.

La liste des capitales défigurées à jamais est longue ; n'ayons pas peur de le dire : l'avenir de Paris est à Rome, il n'est pas à Londres ou à la Haye.

Louis Goupy

LIVRE

PETIT TRAITÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Philippe Saint Marc, Éd. Frison-Roche, 654p., 24 €



Notre ami Philippe Saint Marc vient de publier une remarquable étude, "Petit Traité d'Écologie Humaine", un diagnostic sans concession de l'état alarmant d'une société qu'il voit se décomposer sous l'effet de la course effrénée et exponentielle au profit. Sans s'attarder sur la description des désastres écologiques aujourd'hui bien connus dont souffre la planète, Philippe Saint Marc, dans ce nouvel ouvrage, s'at-

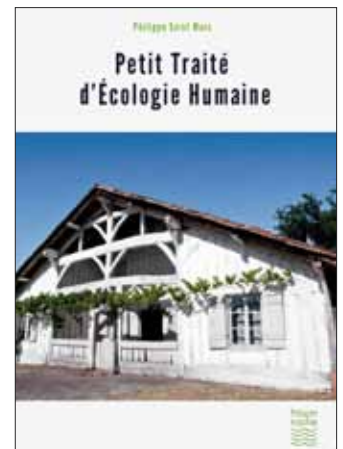
tache à démontrer combien l'effondrement des anciens équilibres naturels influe sur le comportement humain, le bouleverse et le pervertit. Dans ce livre dense, remarquablement documenté, s'appuyant sur des données précises et quantifiées, des statistiques parfois effrayantes par ce qu'elles révèlent, il s'efforce de mettre en lumière la faillite morale et spirituelle de notre société rongée par des maux que le plus souvent nous préférons ne pas voir.

C'est un livre choc, un coup de projecteur impitoyable sur l'explosion des comportements déviants : addictions, pornographie, graves pathologies psychiques, spirale de la violence, suicide des plus jeunes, fuite des responsabilités, refus des solidarités, morale du « chacun pour soi » qui déstructure les familles et le tissu social. C'est une vision noire, très noire, qui nous concerne tous et appelle à une prise de conscience collective.

La question qui se pose après la lecture du « Petit Traité » est celle-ci : comment cet état des lieux mené avec une telle exigence de vérité, une telle rigueur, sera-t-il reçu ? Il est à craindre qu'il se heurtera d'abord à une réaction de déni. On accusera Philippe Saint Marc d'un pessimisme démoralisateur, « contreproductif » selon la formule à la mode dans les médias. Mais tout médecin sait qu'avant de guérir les plaies, il faut les débrider. Philippe Saint Marc espère que la description crue d'une société malade peut produire un choc salutaire, éveiller dans le public le désir d'un retour à un

« humanisme écologique » au service de la vie, respectant à la fois l'homme et la nature. Cet « humanisme écologique » qu'il s'efforce de définir tout au long de son étude pourrait être porteur de valeurs morales et religieuses qui semblent aujourd'hui bien menacées, sinon perdues, mais dont la nostalgie refait surface. Notre société qui les a rejetées est lasse en réalité du matérialisme triomphant, cette idole qu'elle a adorée et qu'elle ne sait aujourd'hui comment bruler. Le « Petit Traité d'Écologie Humaine » de Philippe Saint Marc dont la lucidité peut effrayer, est aussi porteur d'espoir. Notre société est en attente d'une voie nouvelle, pleine de sens, susceptible de mobiliser ses énergies positives. Inventer et promouvoir par-delà les frontières un « humanisme écologique » respectueux de notre patrie commune : la Terre, serait-ce là la mission civilisatrice à laquelle sont appelés les hommes du XXI^e siècle ? Ce vœu de Philippe Saint Marc est en tout cas partagé par de nombreux penseurs d'aujourd'hui - philosophes, scientifiques, religieux - venus d'horizons très différents. Et ne rejoint-il pas l'appel pressant du Pape François qui, dans son Encyclique de Juin 2015 « Laudato si », exhorte tous les hommes de bonne volonté à habiter la Terre sans la détruire, la survie de l'humanité se révélant de plus en plus dépendante de la « sauvegarde de la maison commune ».

Marthe de Rohan Chabot



EXPOSITION

« HABITER PLUS, HABITER MIEUX », AU PAVILLON DE L'ARSENAL

jusqu'au 2 septembre



La nouvelle exposition du Pavillon de l'Arsenal est intitulée « Habiter plus, habiter mieux ». C'est certes plus vendeur mais moins honnête que: « Habiter plus serrés, habiter moins bien ». Un logement posé au-dessus du bruit, de la pollution et du stress du périph', on se demande comment ils osent... *P. K.*

LE MOT DU TRÉSORIER

SOS POUR SOS PARIS!

Le 30 juin, milieu de l'année, est maintenant passé. Il est grand temps pour chacun de vous, adhérent ou sympathisant de SOS Paris, d'être à jour de votre cotisation pour 2018, si ce n'est déjà fait. L'équilibre de nos comptes nous permettant de mener nos actions repose sur votre contribution. Bien sûr, votre cotisation financière est essentielle mais c'est aussi en donnant de votre temps que vous pouvez nous aider et vous joindre à nos actions. N'hésitez plus! Appelez-nous! Contactez-nous! Rejoignez-nous! Soyons nombreux à agir ensemble! Merci!

Monique Amy

VISITES AVEC « 1PARIS2RÊVE »

Visitez et revisitez Paris avec « 1Paris2Rêve ». Béatrice propose à tous les amis de SOS Paris ses visites originales ou sur mesure pour un Paris à redécouvrir. Une cinquantaine de visites attendent vos envies, à la carte sur demande, pour deux ou pour un groupe d'amis selon votre bon plaisir, une fête, un anniversaire...

06 61 88 25 10 • 1paris2reve@orange.fr • www.1paris2reve.com

LE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLÉMY



Revivons cette période tragique sur certains lieux même du drame. Vu dans « Secrets d'Histoire ».

Samedi 25 août 2018 14h et 16h. Pas de réservation. Rendez-vous à la sortie du métro Louvre-Rivoli. 12€/pers.

L'HÔTEL DE LA PAÏVA



Les splendeurs de la demeure de la marquise de la Païva sur les Champs-Élysées: un joyau méconnu.

Samedi 1^{er} septembre à 11h. Sur réservation (places limitées) 06 61 88 25 10 ou 1paris2reve@gmail.com Rdv au 25, av. des Champs-Élysées, M^o Franklin Roosevelt 20€ par personne (entrée incluse)



SOS PARIS

COTISATION 2018 BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

L'adhésion à SOS Paris comprend l'abonnement au bulletin d'information (2€ à l'unité)
Adhérez facilement en ligne et de façon sécurisée via notre site web SOSParis.org

Coupon à renvoyer, accompagné de votre chèque: **103 rue de Vaugirard – 75006 PARIS**

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Nouveau membre Renouvellement

Cotisation :

50€ montant ordinaire conseillée
(16.5€ après impôts)

10€ étudiant, moins de 25 ans,
sans emploi et autres

100€ et plus membre bienfaiteur

Association fondée en 1973 reconnue d'intérêt général: en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS Paris sont déductibles de vos impôts dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables.